



» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● Le pâturage dans les vergers



ANNEXE 4 – SYNTHÈSE : PÂTURAGE DANS LES VERGERS

Enquêtes éleveurs et propriétaires

Le pâturage dans les vergers

Dans le cadre des enquêtes du pâturage sous vergers, 13 personnes ont été enquêtées : 9 enquêtés possèdent des parcelles de vergers pâturées et 12 enquêtés ont une activité d'élevage. Au total 13 personnes ont été enquêtées. Le pâturage a lieu sous châtaigniers, noyers, pommiers, pruniers et dans des truffières.

I- Un partenariat gagnant-gagnant : l'entretien du couvert herbacé en échange d'un fourrage vert en période estivale

La conduite de vergers est de plus en plus soumise à des cahiers des charges prévoyant un enherbement permanent sous les arbres. Cet enherbement, majoritairement naturel mais parfois semé (*cas d'EP_{pomme1_87} et EP_{truffe1_24}*), est implanté en vue de limiter le ruissellement des produits phytosanitaires mais doit alors être maîtrisé pour limiter la compétition avec les arbres. Ainsi, plusieurs tontes ou broyages sont nécessaires au cours du printemps et de l'été notamment dans les vergers irrigués. Le pâturage par des brebis est alors un moyen pour les propriétaires de **maîtriser et d'entretenir ce couvert** (*mentionné par 8 propriétaires sur 9*), en réalisant ainsi des **économies de carburant** (*6 propriétaires*) **et de désherbants** pour ceux n'étant pas en Bio (*1 propriétaire*). Les **quantités de fertilisants** ont aussi parfois été **diminuées** (*EP_{pomme2_19} et P_{noix1_24}*). La présence de brebis permet de supprimer 2 à 3 passages de broyeurs par an en moyenne (*mentionné par 4 propriétaires*) et d'économiser jusqu'à 1000 L de gasoil par an (*P_{noix1_24}*).

Pour les éleveurs, le pâturage des vergers permet d'augmenter le fourrage à disposition des brebis et ainsi de **diminuer les charges d'alimentation et de travail pour le stockage de foin** (*9 éleveurs sur 12*). Les vergers apportent aussi un **fourrage vert de qualité lors des épisodes de sécheresse** puisqu'ils sont souvent irrigués (*7 éleveurs sur 12*).

De plus, dans notre échantillon, beaucoup d'enquêtés concilient l'activité ovine et le travail des vergers sur leur exploitation (*8/13 cas dans notre échantillon*). Cela apporte les avantages suivants :

- ➔ L'implantation d'un troupeau peut permettre de diversifier les productions dans une exploitation arboricole tout en limitant les charges de chacune d'entre elles (*EP_{chat2_87}*).
- ➔ L'association de ces 2 productions peut constituer une opportunité pour les bergers souhaitant se reconvertir vers l'arboriculture : il est possible de conserver un revenu avec l'atelier ovin le temps de rentabiliser et de faire évoluer les plantations (*EP_{chat3_87}*).

➔ **Les motivations sont donc multiples mais principalement d'ordre économique et technique.**

« La ressource est abondante et gratuite, et ce type de conduite valorise l'image de l'éleveur, ce qui est très positif pour faire de la vente directe ! Le coût d'alimentation a fortement baissé, ce qui m'a permis de doubler mon troupeau tout en vendant du fourrage. », E_{noix1_24}

« Les brebis pâturent bien sous les arbres et cela solutionne les problèmes qu'on avait avant pour entretenir mécaniquement sous les arbres. On était obligés de zigzaguer et parfois, ça formait une butte au pied de l'arbre. » EP_{noix4_24}

« Les brebis n'ont pas un rôle d'entretien mais sont là pour la vie microbienne du sol. Le biotope naturel est respecté », EP_{truffe1}

Tableau 1 : Caractéristiques des enquêtés réalisant du pâturage sous châtaigniers

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	EP _{chat} 1_87	EP _{chat} 2_87	EP _{chat} 3_87	EP _{chat} 4_87
Localisation	Haute-Vienne	Haute-Vienne	Haute-Vienne	Haute-Vienne
Date de mise en place de la pratique	2013	2015	1995	2013
Caractéristiques de l'exploitation				
SAU (ha)	203	59	48	198
SFP (ha)	183	22,51	10	82
Propriétaire de châtaigneraie	X	X	X	X
Surface de châtaigneraie (ha)	1,59	12	22	86
Mode de production	AB	AB	AB	AB
Autres surfaces additionnelles				70 ha noyers
Éleveur de brebis	X	X	X	X
Nombre de brebis	100	40	30	710
Race	Texel, charollais, suffolk	Shropshire	Croisées	Suffolk, Texel, charollais
Productions	Agneaux du Baronnet (IGP)	Agneaux standards	Agneaux standards	Agneaux standards
Circuits de commercialisation	Circuit long	Circuit court 50%, long 50%	Circuit long	Circuit long
Surfaces pâturées/ mise à disposition pour le pâturage				
Surfaces de châtaigneraie pâturées (ha)	1,59	12	5	46
Type de couvert	Naturel	Naturel	Naturel	Naturel
Taille des parcelles	1,59 ha	2 ha	1 à 4,5 ha	0,8 à 15 ha
Redécoupage	Non	Oui	Non	Oui
Attentes du pâturage des châtaigneraies				
Raison de la mise en place de la pratique	Valorisation de l'herbe	Entretien	Entretien Double production	Double production le temps d'un changement d'orientation
Bénéfices recherchés pour l'élevage	Aliment	Aliment en période de sécheresse	Aliment en période de sécheresse	Aliment

EP_{chat} : Éleveurs pâturant des parcelles de châtaigniers implantées sur leur propre SAU

Tableau 2 : Caractéristiques des enquêtés réalisant du pâturage **sous noyers** (Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	E_{noix1_24}	E_{noix2_46}	E_{noix3_46}	EP_{noix4_24}	P_{noix1_24}
Localisation	<i>Dordogne</i>	<i>Lot</i>	<i>Lot</i>	<i>Dordogne</i>	<i>Dordogne</i>
Mise en place de la pratique	<i>2011</i>	<i>2011</i>	<i>2011- 2014</i>	<i>2013 (1 an)</i>	<i>2011</i>
Caractéristiques de l'exploitation					
SAU (ha)	72	43	233	110	75
SFP (ha)	52	342	199	68	1
Propriétaire de châtaigneraie				X	X
Surface de noyers (ha)				12	38
Mode de production				AB	AB
Autres surfaces additionnelles					Bois 2 ha
Éleveur de brebis	X	X	X	X	
Nombre de brebis	580	2 800	900	280	
Race	Lacaune & Blanche du Massif Central (BMC)	Causse du Lot & F146	Causse du Lot & Berrichon	Lacaune et Charmoise	
Productions	Agneau pastoral du Sarladais (HVE)	Agneaux fermiers du Quercy (IGP et LR)	Agneaux fermiers du Quercy (LR)	Agneaux standards	
Circuits de commercialisation	Circuit court 14%, long 86%	Circuit long	Circuit long	Circuit court	
Surfaces pâturées/ mise à disposition pour le pâturage					
Surfaces de noyers pâturés (ha)	27	40	30	9	25
Type de couvert	Naturel	Naturel	Naturel	Naturel	Naturel
Taille des parcelles	0,3 à 8	1 à 10	1 à 3	1,5 à 2	0,4 à 10
Redécoupage	Oui	Non	Oui	Non	Oui
Autres surfaces additionnelles	Sylvo-pastoralisme 65 ha et couverts 9 ha				
Attentes du pâturage des noyeraies					
Raison de la mise en place de la pratique	Surfaces supplémentaires en période de sécheresse	Surfaces supplémentaires en période de sécheresse	Surfaces supplémentaires en période de sécheresse	Entretien Fertilisation	Entretien
Bénéfices recherchés	Autonomie fourragère	Gain de fourrage	Gain de fourrage	Double production	Entretien Lien avec l'éleveur
Remarques	Les surfaces additionnelles dont les noyers représentent au moins 50 % de sa ressource fourragère			Création du troupeau pour l'entretien	

E_{noix} : Éleveurs qui amènent leurs brebis sur les parcelles de noyers des propriétaires pour pâturer

EP_{noix} : Éleveurs pâturant des parcelles de noyers implantées sur leur propre SAU

P_{noix} : Propriétaires mettant des parcelles de noyers à disposition pour du pâturage

Tableau 3 : Caractéristiques des enquêtés réalisant du pâturage *sous d'autres types de vergers*

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	EP _{pomme1_87}	EP _{pomme2_19}	Eprune1_46	EP _{truffe1_24}
Localisation	Haute Vienne	Corrèze	Lot	Dordogne
Mise en place de la pratique	Années 2000	Fin 2017	2015	2012- 2018
Caractéristiques de l'exploitation				
SAU (ha)	65	9	495	150
SFP (ha)	62,5	1	457	5
Propriétaire de vergers	X	X		X
Surface de vergers (ha)	2,5	8		17 truffières
Mode de production		AB		AB
Autres surfaces additionnelles				Repousses de céréales 20 ha
Éleveur de brebis	X	X	X	X
Nombre de brebis	550	38	850	60
Race	Vendéen, Rouge de l'ouest	Shropshire	Croisements	Rouge de l'ouest
Productions	Agneaux du limousin (IGP)	Agneaux NC	Agneaux fermiers du Quercy LR et IGP	Agneaux standards
Circuits de commercialisation	Circuit court et circuit long	Circuit court	Circuit long	Circuit court
Surfaces pâturées / mise à disposition pour le pâturage				
Surfaces de vergers pâturés (ha)	2,5	6,5	130	17
Type de couvert	Semis Fétuque x Ray Grass	Naturel	Naturel	Naturel ou luzerne
Taille des parcelles	2,5	1 à 1,5	6 à 50	7 à 10 ha
Redécoupage	Non	Non	Oui : paddocks de 6 à 7 ha	Oui : paddocks de 3 à 9 ha
Attentes du pâturage des vergers				
Raison de la mise en place de la pratique	Valorisation de l'herbe	Entretien des parcelles	Opportunité Entretien	Choix de constituer un troupeau
Bénéfices recherchés	Souplesse dans le pâturage Entretien	Trouver un équilibre écologique Travailler avec des animaux	Économiser du fourrage	Augmenter la vie du sol Intégrer les animaux aux cultures
Remarques			Fait partie d'un groupe qui cherche à réduire ses coûts de production	Arrêt à cause de 3 attaques de chiens errants

E_x : Éleveurs qui amènent leurs brebis sur les parcelles de pruniers des propriétaires pour pâturer

EP_x : Éleveurs pâturant des parcelles de pommiers ou des truffières implantées sur leur propre SAU

II- Choisir les surfaces mises à disposition : intéresser les éleveurs tout en faisant en sorte que le pâturage ne cause pas de dégâts sur les arbres

Les essences composant les vergers proposés aux pâturages sont diverses : châtaigniers, noyers, pruniers, pommiers et espaces de truffière. Il semblerait pourtant que certaines essences soient plus sensibles aux dégradations :

- « *Les brebis attaquent moins l'écorce des noyers que des châtaigniers* », EP_{chat4_87}
- « *les brebis s'attaquent plus aux tilleuls et noisetiers qu'aux chênes* », EP_{truffe1_24}.

Dans notre échantillon, il n'y a pas de système de culture particulier qui ressort comme optimisé pour le pâturage (écartement des plants, hauteur des arbres, ...). EP_{truffe1_24} note par contre qu'en truffière, des plantes hôtes complémentaires aux chênes truffiers comme la lavande et les cistes peuvent être implantées, mais que les cistes sont mangées par les brebis.

1) Les parcelles trop jeunes ne sont pas pâturées et les parcelles dont les arbres sont trop développés n'offrent pas une ressource fourragère importante

Afin de tirer profit de la présence des brebis au maximum, les propriétaires proposent la majorité de leurs vergers à la pâture. Ils retirent par contre les parcelles avec des jeunes plants : le risque de dégâts est trop important. Il est conseillé d'attendre que les arbres aient environ 7 ans (E_{noix3_46}, P_{noix1_24}, EP_{truffe1_24}, EP_{chat4_87}). Cependant, une fois les arbres développés, la quantité de fourrage est limitée, les arbres réceptionnant les rayons lumineux au détriment de la strate herbacée (mentionné par 2 éleveurs). Ainsi, une réflexion sur le long terme doit être engagée au moment de la mise en place du verger et du troupeau. D'après EP_{chat2_87} : « *il faut adapter sa densité de plantation à ses objectifs de production* » (EP_{chat2_87}) :

- Si on veut beaucoup de châtaignes dès le début, partir sur des plantations en 10 x 10 m, éliminer très rapidement 1 arbre sur 2 et prendre un petit cheptel
- Si on veut privilégier un revenu sur l'atelier ovin au début, partir sur du 20 x 20m avec un cheptel plus important et le diminuer petit à petit

« *L'un compense l'autre, c'est un calcul à faire sachant que les brebis font des agneaux tout de suite et les châtaigniers mettent 6/7 ans pour avoir des châtaignes.* », EP_{chat2_87}

La quantité de fourrage présente sous les arbres développés dépend aussi de la densité des plants dans la parcelle. Les propriétaires de notre échantillon ne choisissent pas la densité d'arbres dans l'optique d'un pâturage des brebis. Pour eux, tous les vergers peuvent être pâturés :

- En pommier : « *Un écartement de 4 à 5 m entre les arbres est suffisant* », EP_{pomme2_19}
- En truffière : des parcelles avec une densité de 100 à 240 arbres par ha pourront être pâturées (EP_{truffe1_24})

2) Des surfaces avantageuses pour les éleveurs mais qui sont source de travail supplémentaire et qui peuvent présenter des risques pour l'état sanitaire du troupeau

Les vergers sont souvent irrigués ce qui permet aux brebis de disposer d'un espace et d'un fourrage adaptés l'été :

- Ombre (mentionné par 6 éleveurs)
- Herbe verte l'été (mentionné par 7 éleveurs) : « *les brebis n'ont pas besoin de foin au mois d'août* », EP_{noix4_24}
- Bonne qualité fourragère (mentionné par 5 éleveurs)
- Fourrage très appétent (mentionné par 2 éleveurs)

Ils ont aussi des atouts techniques en comparaison avec d'autres surfaces additionnelles :

- Les protections des arbres servent de grattoirs pour les brebis (mentionné par 1 éleveur)

- Ce sont des terrains portants (mentionné par 1 éleveur)
- Il n'y a pas besoin de débroussailler avant de mettre les brebis (mentionné par 1 éleveur)
- Le terrain est meuble, ce qui facilite la pose des clôtures (mentionné par 1 éleveur)

Cependant, les parcelles sont très grandes et doivent être re-cloisonnées (mentionné par 2 éleveurs). Elles peuvent aussi être très distantes du siège de l'exploitation et entre elles (mentionné par 2 éleveurs) ce qui occasionne un temps de travail important, le déplacement des animaux et la surveillance se faisant majoritairement à pied. Les parcelles trop éloignées du centre de l'exploitation ne sont donc pas pâturées (EP_{chat3_87}, EP_{chat4_87}, E_{noix3_46} et EP_{pomme2_19}). La présence d'arbre complique aussi la surveillance du troupeau ce qui demande plus de temps pour l'éleveur (mentionné par 1 éleveur).

Ces surfaces présentent parfois des risques sanitaires pour le troupeau, ce qui peut freiner les éleveurs. L'herbe est riche en azote et les brebis peuvent manquer de cellulose et de fibres (mentionné par 2 éleveurs). Les traitements avec des produits phytosanitaires ou au cuivre (mentionné par 2 éleveurs) inquiètent les éleveurs ainsi que la présence de barbelés pour protéger les arbres, ils peuvent occasionner des blessures (mentionné par 1 éleveur). Les éleveurs doivent donc être vigilants.


III- La période de pâturage des vergers est contrainte par de nombreux aspects

D'après notre échantillon, les parcelles de vergers sont souvent intégrées telles des prairies pâturées, voire de fauche, dans la rotation de pâturage (EP_{chat1_87}, EP_{chat3_87}, EP_{chat4_87}, EP_{pomme1_87}, E_{noix2_46}, E_{noix3_46} et EP_{noix4_24}). Ces parcelles étant très grandes, elles peuvent être redécoupées afin de mettre en place un pâturage tournant (7 enquêtés). Cela permet un désherbage plus homogène (P_{noix1_24_24}) et moins de zones de tassement du sol (E_{noix3_46}). Le chargement des parcelles et la durée de pâturage de chaque paddock sont très variables au sein du panel d'enquêtés. L'entrée dans les parcelles se fait généralement avec 10-15 cm de hauteur d'herbe (EP_{pomme2_19}, EP_{truffe1_24}, P_{noix1_24}). Si le couvert dépasse les 20 cm, la parcelle est alors fauchée pour faire du foin (EP_{pomme2_19}). Ainsi, ces parcelles devraient être pâturables toute l'année mais d'autres aspects entrent en compte.

Figure 1 : Période de mise au pâturage des brebis dans les vergers par les enquêtés

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
EP _{chat1_87}	Taille									Récolte		
EP _{chat2_87} & 4_87									Récolte			
EP _{chat3_87}				Fertilisation								
E _{noix1_24}	Taille								Récolte			
E _{noix2_46}						Si herbe sans irrigation		Récolte				
E _{noix3_46}	Taille		Traitements						Récolte			
EP _{noix4_24}									Récolte			
P _{noix1_24}									Récolte			
EP _{pomme1_87}	Taille								Récolte			
EP _{pomme2_19}	Taille			Traitements			Traitements		Récolte			
E _{prune1_46}			Traitements					Récolte				
EP _{truffe1_24}	Récolte									Récolte		

 Période de pâturage

1) Sortir les brebis pour éviter la présence de déjections lors des travaux dans le verger

La récolte :

La récolte des noix, châtaignes, pommes et prunes peut être mécanisée. Dans ce cas, le sol doit être propre avant que les premiers fruits ne tombent pour être récoltés. Pour éviter la présence de déjections lors du ramassage, les brebis doivent systématiquement être sorties 2 à 3 semaines avant que ces dernières sèchent et soient ramassées. (EP_{chat2_87}, EP_{chat3_87}, P_{noix1_24}, E_{noix2_46}, E_{noix3_46} et EP_{noix4_24})
Une fois sèches, les crottes retombent de la machine à récolter. (EP_{noix4_24})

« Les brebis sont retirées 15 jours avant la récolte pour éviter qu'il n'y ait des crottes fraîches et pour me permettre de préparer le "tapis de récolte" »,

➔ **Les brebis ne pâturent donc pas dans les vergers du 15 septembre à fin octobre.**

Cette période de non-pâturage peut poser problème pour les éleveurs qui voient les vergers comme leur SFP. C'est le cas d'EP_{chat2_87} qui ne sait pas où mettre ses brebis à ce moment-là et fait donc surpâturer un paddock de prairie pendant la récolte.

« Les brebis passent après récolte pour nettoyer », EP_{chat3_87}

Un pâturage en post récolte est souvent apprécié par les propriétaires (EP_{chat1_87}, EP_{chat3_87}, EP_{pomme1_87}, E_{noix1_24} et EP_{noix4_24}) car les brebis nettoient la parcelle en mangeant les fruits restés au sol :

- Curage des bogues de châtaignes (EP_{chat1_87})
- Consommation des pommes restantes (EP_{pomme1_87})

Remarque : Pour la récolte des truffes, les déjections ne perturbent pas le chien dans sa recherche (EP_{truffe1_24}) mais les brebis ne pâturent pas quand même car la récolte a lieu l'hiver.

Autres travaux dans les vergers :

« Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de crottes dans le verger lorsque l'on travaille dedans (taille, éclaircissage et récolte). Un gros lot de brebis salit vite le sol. On a eu un contrôle "hygiène" il y a 2 ans et ils nous ont bien signalé de faire attention. Cela empêche le pâturage pendant toute une période. » EP_{pomme1_87}

Les brebis peuvent être retirées de la pâture pendant les travaux de taille (EP_{pomme1_87}, P_{noix1_24}), d'éclaircissage (EP_{pomme1_87}) et de fertilisation des vergers (EP_{chat3_87}). Si un des éleveurs mentionne une condition sanitaire, les autres choisissent de sortir les brebis pour ne pas être gênés dans leur travail.

Remarque : Pour la taille des pommiers, EP_{pomme2_19} préconise de tailler toutes les branches en dessous d'1,5m pour éviter que les brebis ne mangent les bourgeons : « ce qu'on perd en bas on le gagne en haut. [...] Les pommes sont plus ventilées et moins sensibles aux parasites en hauteur ».

2) Une limite de 4 mois de pâturage pour les animaux non bios sur des parcelles bios

« Les animaux non biologiques peuvent utiliser des pâturages bios pendant une période limitée chaque année, à condition qu'ils proviennent de systèmes extensifs, et que des animaux bio ne se trouvent pas simultanément dans les pâturages concernés. Cette période ne doit pas dépasser 4 mois sur l'ensemble de l'exploitation. » (CE 889/2008 Art 17 2)

La majorité des éleveurs pâturant des châtaigniers qui ont été enquêtés possèdent des vergers bios mais des brebis non bios. Le temps de pâturage de chaque parcelle est alors limité à 4 mois (EP_{chat1_87}, EP_{chat3_87} et EP_{chat4_87})

3) Il est préférable de sortir les brebis en période de traitement

L'absence d'information sur les conséquences des produits phytosanitaires utilisés sur les brebis pousse la majorité des éleveurs à retirer leurs brebis du pâturage en période de traitement (EP_{pomme1_87}, E_{prune1_46}, EP_{chat3_87}, E_{noix2_46} et E_{noix3_46}).

Plus spécifiquement, les noyers sont traités contre la mouche de Brou. Les brebis sont laissées sur les parcelles par certains des enquêtés sans problème (P_{noix1_24}, E_{noix1_24}) mais un cas d'intoxication après traitement a peut-être été décelé par E_{noix1_24} (aucune analyse n'a été faite pour s'assurer d'un lien entre le traitement et la mort de l'animal). Des investigations plus approfondies sur ce traitement seraient intéressantes.




Remarque : la présence des brebis permet de diminuer la pression de la tavelure et de la mouche de Brou : E_{noix4} et EP_{pomme1_87} ont ainsi supprimé leurs traitements. Cependant, EP_{noix4_24} dit devoir se remettre à traiter après 2 ans, la pression sur les parasites est donc limitée.

4) Les systèmes d'irrigation sont souvent détériorés par les brebis

Le matériel d'irrigation présent sur les parcelles est souvent dégradé par les brebis qui se frottent dessus (mentionné 7 fois). Si certains mettent en place des protections, d'autres ont préféré faire un choix entre pâturage et irrigation : soit les brebis sont sorties pendant l'irrigation (EP_{truffe1_24}), soit le matériel d'irrigation est démonté à chaque passage des brebis (E_{noix3_46}).

Tableau 4 : Retours sur la gestion de l'irrigation en présence des brebis

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

	Avis positif	Avis négatif
 Goutte à goutte	Au sol ou perché, pas de problème rencontré (E _{noix3_46})	
 Aspersion avec des sprinklers		Les brebis se frottent aux cannes et aux sprinklers et les abîment (E _{noix2_46} et EP _{truffe1_24}) L'agriculteur est obligé de démonter les cannes avant l'entrée des animaux sur les parcelles (E _{noix3_46}) L'agriculteur protège le système avec de l'ursus (P _{noix1_24} et EP _{pomme1_87})
 Système fixe avec enrouleur et canon	Les brebis sont en dessous pendant l'été et ça ne leur déplaît pas (P _{noix1_24})	Pas de pâturage pendant irrigation (EP _{truffe1_24})

6) Les dégâts sur les arbres limitent la période de pâturage

- **Une bonne protection permet de lever ce frein**

Les dégâts sur les arbres sont la principale contrainte du pâturage des vergers (mentionné par tous les propriétaires). Les animaux viennent se frotter contre l'écorce et les tiges voire les mangent. Pour remédier à ce problème, tous les propriétaires protègent leurs plants. Cependant, EP_{chat4_87} a remarqué que les agneaux étaient attirés par les feuilles et le tronc surtout en période de sève montante. Pour cette raison, il a réduit la période de pâturage des agnelles.

Voici les différentes techniques de protections adoptées par les enquêtés :

- 1 tuteur & grillage (EP_{chat3_87})
- 3-4 piquets & grillage (EP_{pomme2_19}, P_{noix1_24}, EP_{noix4_24}, EP_{chat1_87} et EP_{chat2_87})

- 2 rangs de pneus (EP_{chat4_87})
- Drain de 80 mm fendu en 2 (EP_{truffe1_24})

Le grillage utilisé est soit de l'ursus (EP_{pomme2_19} et EP_{noix4_24}) soit du filet à chevreuil (EP_{chat1_87} et EP_{chat4_87}).

Hauteur préconisée :

1m20 (EP_{chat3_87}, EP_{chat4_87})

Aire autour de l'arbre préconisée :

1m² (EP_{chat1_87}, EP_{chat3_87})

« Au départ, la clôture était à 40 cm du tronc mais aujourd'hui, les troncs ont grossi et elle n'est plus qu'à 20 cm du tronc, ce qui n'est pas suffisant car si elles enfoncent leurs têtes dans l'ursus, les brebis vont aller gratter l'écorce de l'arbre. »
EP_{chat1_87}

Remarques :

- Les clôtures électriques fonctionnent mais sont contraignantes car la casse et les dysfonctionnements sont fréquents (EP_{chat4_87})
- Utiliser des piquets d'essence différente de celle de l'arbre : si les racines sont abîmées il y aura moins de risque de maladies que si l'essence est la même (EP_{chat1_87})
- Préférer le fil de fer à la ficelle qui est mangée par les agneaux (EP_{pomme2_19})
- Certains enlèvent les protections une fois l'arbre suffisamment développé : 10-15 ans (EP_{chat4_87})

- **Mettre des animaux calmes au pâturage pour limiter les dégâts**

La valeur nutritive du couvert herbacé est bonne ce qui implique que certains éleveurs fassent pâturer les vergers avec tout le troupeau (EP_{chat1_87}, EP_{chat2_87}, EP_{chat3_87} et EP_{chat4_87} et EP_{truffe1_24}). Cependant, certains éleveurs préfèrent garder ces surfaces pour faire pâturer uniquement les animaux aux faibles besoins (brebis vides ou en début de gestation) (E_{noix2_46}, E_{prune1_46} et E_{noix3_46}).

Dans tous les cas, les agneaux peuvent occasionner plus de dégâts sur les arbres ce qui implique qu'ils ne sont pas mis au pâturage (E_{noix1_24}, EP_{noix4_24} et EP_{pomme1_87}). La lutte dans les vergers est, possible (EP_{pomme1_87}), mais les béliers font beaucoup plus de dégâts sur les arbres ce qui a poussé E_{pomme2} à arrêter cette pratique. Des races plus calmes comme la Shropshire ou la Solognote peuvent aussi être favorisées (EP_{pomme2_19}).

➔ **Les dégâts sur les arbres sont le frein principal à la mise en place du pâturage dans les vergers pour les propriétaires.**

IV- Autres points de vigilance pour la conduite du troupeau

Complémentation : Les animaux n'ont pas besoin d'être complémentés lorsqu'ils sont au pâturage hormis en fin d'été (EP_{chat2_87}). Ils sont parfois rentrés le soir (EP_{chat2_87}, EP_{chat3_87}, EP_{chat4_87}, EP_{truffe1_24} et EP_{pomme2_19}).

Abris : D'après notre échantillon, il n'y a jamais d'abri sur ces parcelles car les arbres servent d'abris naturels. Les éleveurs ne s'inquiètent donc pas sur cet aspect hormis EP_{noix4_24} qui aimerait ajouter un abri en bois sur chaque parcelle pour pouvoir laisser ses brebis dehors l'hiver. Pour l'instant, il a peur de laisser ses brebis au pâturage à cette période.

Eau : Hormis sur les parcelles irriguées (E_{noix2_46}, E_{noix3_46}, E_{prune1_46}) ou avec une source naturelle (EP_{truffe1_24} et EP_{pomme2_19}), l'eau est rarement présente. Elle doit être apportée (EP_{chat4_87}, E_{noix1_24}, EP_{noix4_24}, EP_{pomme1_87}, EP_{pomme2_19}) si les brebis ne rentrent pas dans le bâtiment le soir (EP_{chat3_87}). L'abreuvement des animaux représente une charge de travail importante.

Santé animale : Quelques cas de boiteries ont été relevés (E_{noix1_24}, EP_{noix4_24} et E_{prune1_46}) mais l'état corporel du troupeau se maintient au pâturage (E_{noix1_24}, E_{noix2_46}, E_{noix3_46} et EP_{noix4_24}). Les seuls risques reposent sur les blessures avec les fils de fer (EP_{pomme2_19}). Aucun cas d'étouffement avec les fruits n'a été détecté.

V- Le travail supplémentaire pour la surveillance est compensé par un gain de temps sur le broyage

La gestion du troupeau nécessite un suivi quotidien :

- La surveillance des animaux est soit journalière : 15 minutes en moyenne (*EP_{chat1_87}, EP_{chat3_87}, EP_{chat4_87}, P_{noix1_24} et EP_{pomme1_87}*), soit effectuée tous les 2-3 jours : environ 1h (*E_{noix1_24}, E_{noix3_46}, E_{prune1_46}*)
- Le déplacement des animaux entre les parcelles prend de 15 à 20 minutes (*EP_{chat1_87}, EP_{chat2_87}, E_{noix1_24}*). La fréquence de ces déplacements dépend elle de la méthode de pâturage (de tous les 3 jours à toutes les 3 semaines selon les enquêtés).
- La complémentation et l'apport d'eau aux brebis nécessitent de 10 minutes pour un éleveur à proximité (*EP_{chat1_87}, EP_{chat2_87}, EP_{noix4_24} et EP_{pomme2_19}*) à 1h pour un éleveur ayant du temps de trajet entre les parcelles et l'exploitation (*E_{noix1_24}, E_{noix3_46}*)
- Le temps de gestion des clôtures est plus aléatoire :
 - Pas plus d'½ h par semaine pour la vérification des clôtures fixes (*EP_{chat1_87}, EP_{chat2_87}*)
 - D'1h à 1j par semaine pour la création des parcs de pâturage tournant (*EP_{chat3_87}, EP_{chat4_87}, E_{noix1_24}, E_{noix2_46} et E_{prune1_46}*)

Les propriétaires ont eux des tâches plus ponctuelles pour préparer la venue des brebis :

- La mise en place de clôtures fixes autour de la parcelle (*E_{noix1_24}, E_{noix2_46}, EP_{noix4_24}, E_{prune1_46}, EP_{chat1_87} et EP_{chat4_87}*) : il faut 3h30 pour clôturer 1 ha (*EP_{chat4_87}*), les éleveurs y consacrent souvent une semaine (*EP_{chat1_87}, E_{noix2_46}*)
- La protection des plants : il faut compter ½ journée à 1 journée par ha en fonction du nombre de plants à protéger (*EP_{chat1_87}, 2, 3 et 4*)
- Le broyage des refus (*EP_{chat1_87}, E_{noix1_24}, EP_{noix4_24}, P_{noix1_24} et EP_{pomme2_19}*) : 2 à 3 passages sont nécessaires dans l'année mais ne demandent qu'1h de travail par ha au lieu de 2 (*EP_{pomme2_19}*)
- Un débroussaillage est souvent nécessaire pour installer les clôtures en bordure de parcelle : 45 min à 1 h par ha (*E_{noix1_24}, E_{noix2_46}*)
- La protection du matériel d'irrigation : 1h/ha (*P_{noix1_24}*)

Au global, le temps de travail sur les vergers est allégé (*EP_{chat2_87}, EP_{chat3_87}, EP_{noix4_24}, E_{prune1_46}*) puisque 2 à 3 passages de broyage sont économisés. Les éleveurs voient eux leur temps de travail augmenter avec les déplacements plus importants entre les parcelles mais économisent du temps de fauche. Ainsi, 2 éleveurs faisant pâturer leurs propres vergers affirment que ce temps gagné sur l'entretien se répercute sur l'atelier ovin :

« S'occuper des brebis a demandé beaucoup de temps au début car il fallait se former. On n'a pas vraiment gagné de temps par rapport à l'économie de broyage mais l'avantage est surtout écologique », *EP_{pomme2_19}*

« Le travail en plus sur la surveillance est compensé par le travail en moins sur le broyage », *EP_{pomme1_87}*

De plus, les travaux sur l'atelier ovin peuvent entrer en concurrence avec ceux des vergers. *EP_{truffe1_24}* doit faire face à un pic de travail au moment de la récolte des truffes car il doit se déplacer pour les vendre en pleine période d'agnelage. *EP_{chat2_87}*, pour qui la récolte a aussi lieu au moment des agnelages a, lui, choisi d'utiliser des éponges sur les agnelles pour que les premières mises bas ne tombent pas au moment de la récolte (décalage d'un mois).

VI- Résumé : perception des enquêtés sur les forces et faiblesses du pâturage dans les vergers

1) Des inconvénients plus marqués que pour le pâturage des autres types de couverts

Contrairement aux autres couverts, les inconvénients de cette pratique sont plus nombreux à être évoqués spontanément.

Tableau 5 : Avantages et inconvénients du pâturage des vergers d'après les enquêtés

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

Rappel : 9 enquêtés possèdent des parcelles de vergers pâturées et 12 enquêtés ont une activité d'élevage. Au total 13 personnes ont été enquêtées.

	PROPRIÉTAIRES	ÉLEVEURS
Technique	<ul style="list-style-type: none"> + Entretien (8/9) + Nettoyage du sol après récolte (2/9) - Dégâts sur les arbres (8/9) - Tassement du sol sous les arbres (4/9) - Présence de déjections sur la parcelle (3/9) - Dégâts sur l'irrigation (3/9) - Piétinement en période pluvieuse (2/9) - Feuilles piétinées plus difficiles à balayer (1/9) - Les clôtures gênent la récolte (1/9) 	<ul style="list-style-type: none"> + Fourrage vert en été (7/12) + Ombre sur les parcelles (6/12) - Attaques de chiens errants (4/12) - Actes de malveillance sur les clôtures (2/12) - Divagations (4/12)
	<ul style="list-style-type: none"> + Économie de carburant (6/9) + Double revenu (3/9) - Coût des clôtures (3/9) 	<ul style="list-style-type: none"> + Économie de fourrage (9/12) - Carburant en plus pour les trajets (4/12) - Petit cheptel en général qui ne permet pas de diluer les charges (1/12)
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> + Plus de biodiversité et équilibre écologique (2/9) + Fertilisation naturelle (4/9) 	
Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> + Diminution de la pression parasitaire (3/9) + Moins de ravageurs (1/9) 	<ul style="list-style-type: none"> + Diminution de la pression parasitaire (1/12)
Travail	<ul style="list-style-type: none"> + Gain de temps (1/9) 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Temps de surveillance augmenté (3/12) - Distance entre les parcelles et avec l'exploitation (1/12)
Social	<ul style="list-style-type: none"> + Bon retour du voisinage qui est curieux (3/9) + Contribue à entretenir les relations (2/9) + Cadre de vie plaisant (2/9) + Joli dans le paysage (1/9) 	

Les inconvénients sont majoritairement techniques pour les éleveurs et les propriétaires. Ils ont été développés précédemment.

Le réel atout pour les éleveurs est l'économie de fourrage (300 rations de brebis vides économisées par an pour E_{noix}3_46). Pour les propriétaires c'est l'entretien de leurs parcelles bien que les brebis ne mangent ni la vieille fétuque ni les orties, et très peu les ronces (*mentionné 2 fois*). Elles mangent par contre le lierre et le gui tombé au sol par exemple (EP_{pomme}1_87). L'association de ces 2 productions sur la même exploitation permet aussi de diversifier les sources de revenu. EP_{truffe}1_24 y voit aussi un avantage commercial puisque les restaurants qui lui achètent des truffes sont aussi intéressés par des agneaux : les produits sont complémentaires en restauration.

Remarques :

- dans le cas des truffières, la présence de brebis repousse aussi la faune sauvage consommatrice de truffes (EP_{truffe}1_24)

- le pâturage des pommiers par les brebis rend possible un élevage de poules pondeuses sous ces mêmes vergers. L'herbe étant rase, les poules ne nichent pas dans le parcour.
(EP_{pomme2_19})

2) Une image très positive

Ce qui motive les éleveurs pour mettre en place cette pratique, c'est aussi l'image positive qui est véhiculée. En plus de représenter une pratique écologique, le pâturage des vergers est très bien vu par le grand public (9 enquêtés) :

"Le mélange arbre-animal, c'est bien", EP_{noix4_24}

« C'est intéressant niveau image. Il arrive que des clients nous en parlent », EP_{pomme_1_87}

« C'est très positif ! J'ai un camping à la ferme et les clients sont contents de voir les brebis : ça fait plus ferme ! Tous les ans on organise une mini transhumance avec le camping et les gens aiment ça », P_{noix1_24}

« Je vois des gens qui s'arrêtent pour prendre des photos », E_{prune_1_46}

Mais ce n'est pas toujours ce qui intéresse le plus les propriétaires entrants dans la démarche (2 enquêtés) :

« Les agriculteurs qui m'accueillent ont un regard positif mais sans plus. Leur intérêt est purement économique », E_{prune1_46}

Cette pratique permet aussi de créer du lien sur le territoire (8 enquêtés) bien que certains voisins soient réticents à la présence d'un troupeau (E_{truffe1}) et, seulement si les acteurs du territoire ont la volonté de s'investir dans le développement de ces pratiques (E_{prune1_46}).

« L'image est positive car des voisins se sont proposés spontanément pour mettre de petites surfaces à disposition », E_{noix3_46}

« ça crée du lien social avec les voisins qui nous signalent les brebis égarées », EP_{truffe_1_24}

VI- Quelques pistes de réflexions pour développer cette pratique d'après les enquêtés

Voici quelques axes de travail proposés par les enquêtés pour encourager la mise en place de cette pratique :

- Les dégâts causés sur les arbres sont un frein réel, il faut trouver un système de protection efficace (EP_{chat3_87}, E_{noix3_46} et EP_{chat4_87})
- Il existe trop peu de références techniques sur le sujet pour répondre aux interrogations de ceux qui souhaiteraient se lancer (EP_{chat3_87}, EP_{chat4_87}, P_{noix1_24} et EP_{pomme1_87}), notamment sur :
 - L'impact des résidus phytosanitaires et du cuivre sur les brebis : « Il ne faudrait pas mettre d'agneaux pour éviter tous risques de résidus dans la viande et puis même en termes d'image », EP_{pomme1_87}
 - Le tassement du sol : « Les exploitants en conventionnel sont défavorables à cette pratique car ils pensent que cela provoque un tassement du sol (absence de travail du sol et tassement par les brebis) », P_{noix1_24}. La réalisation de profils de sol permettrait d'évaluer ce tassement.

- Il faut favoriser la mise en relation entre les propriétaires et les éleveurs (*EP_{chat4_87}, P_{noix1_24} et E_{prune1_46}*). Mais, comme pour les autres couverts, le problème reste le manque d'éleveurs de brebis dans la région intéressés par cette pratique (*P_{noix1_24} et E_{prune1_46}*) : « *Il n'y a pas beaucoup d'éleveurs ovins dans le secteur et encore moins qui font du pâturage hors de chez eux.* » « *Il faut des éleveurs volontaires, on va être à court de moutons.* », *P_{noix1_24}*. De plus, ces territoires où l'élevage est peu développé sont peu attractifs pour les éleveurs avec un manque de service comme des vétérinaires compétents (*EP_{pomme2_19}*). Pour pallier ce manque, un éleveur est lui prêt à s'engager pour pâturer chez d'autres propriétaires afin d'agrandir son cheptel pour diluer ses charges : « *Ça pourrait être un système de location de brebis pour les mettre sur les parcelles de quelqu'un d'autre. Cela me permettrait de mieux gérer le nombre et d'avoir un cheptel plus conséquent.* » *EP_{chat2_87}*
- Davantage de communication sur le sujet permettrait de faire connaître le pâturage des vergers (*EP_{chat2_87}*) : il est possible de faire passer le message lors de réunions techniques des coopératives de fruits (*EP_{chat2_87}*) et truffes (*EP_{truffe1_24}*), ainsi que par le biais d'un GIEE agroforesterie par exemple (*EP_{chat3_87}*). Des journées d'échanges entre personne ayant les mêmes pratiques (*P_{noix1_24}, EP_{pomme1_87}*) et la présence de conseillers spécialisés permettraient aussi d'accélérer son développement (*EP_{chat3_87}, EP_{pomme2_19}*).

Tableau 6 : Pour ceux qui souhaitent se lancer : quelques conseils de la part des enquêtés
(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

Éleveurs	Propriétaires
- Partir sur une race calme et adaptée (<i>EP_{chat2_87}</i>)	- Mettre de bonnes protections dès le départ (<i>EP_{chat3_87, 4_87, 2_87}</i>)
- Faire attention à ce que les brebis mangent les fruits progressivement (<i>EP_{chat3_87} et EP_{truffe1_24}</i>)	- Attendre que les arbres soient bien développés (<i>EP_{chat4_87}</i>)
- « <i>Ne pas laisser la laine pousser car les brebis se frottent aux troncs des gros chênes en production.</i> » (<i>EP_{truffe1_24}</i>)	- Réfléchir sur la densité d'arbres à planter (<i>EP_{chat2_87}</i>)
	- Rester dans une logique gagnant-gagnant, ne pas marchandiser l'affaire (<i>E_{prune1_46}</i>)
	- Faire du pâturage tournant pour qu'elles ne piétinent pas trop longtemps au même endroit (<i>EP_{truffe1_24} et EP_{noix4_24}</i>)

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vignes
- Le pâturage dans des exploitations de grandes cultures
- Le pâturage sur les surfaces en déprise
- La mise en hivernage des brebis



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMIERES
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Soutiens



Partenaire financier





» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● Le pâturage dans les vignes



ANNEXE 3 - SYNTHÈSE : PÂTURAGE DANS LES VIGNES

Enquêtes éleveurs et propriétaires

Le pâturage dans les vignes

Panel d'enquêtés : Des éleveurs (Evi) qui amènent leurs brebis dans les vignes ainsi que des propriétaires (Pvi) qui font pâturer leur vignoble ont été enquêtés. Au total, dix personnes ont été interrogées dans le cadre du pâturage des vignes : 2 éleveurs et 2 propriétaires des Pyrénées-Atlantiques (Evi1_64, Evi2_64, Pvi2_64 et Pvi3_64), 2 châteaux de Gironde (Pvi4_33 et Pvi5_33) dont l'un est en partenariat avec un éleveur enquêté (Evi4_33), un propriétaire du Lot (Pvi6_46) et un autre éleveur de Gironde (Evi3_33) (Tableaux 1 et 2).

I- Le pâturage des brebis dans les vignes : de la simple surface supplémentaire pour l'éleveur à un outil technique pour les viticulteurs

1) La quasi-totalité des surfaces viticoles peuvent être mises en pâturage

- Les propriétaires proposent la majorité de leurs surfaces à la pâture. Cependant, les parcelles avec des ceps trop jeunes (Pvi3_64 et Evi3_33) et/ou trop bas (Pvi1_24) ne doivent pas être pâturées car ces ceps sont davantage sujets aux dégâts ou à un effeuillage trop important. Les parcelles trop petites et éloignées demanderont elles trop de temps de pose de clôtures (Pvi3_64).
- La taille de l'inter-rang ne semble pas être un critère de décision pour les enquêtés au moment de choisir les parcelles mises à disposition (elle varie de 1m à 3m). Avec un inter-rang plus faible, il est par contre nécessaire de trouver une race plus calme et plus petite et d'accepter qu'il y ait plus de risques de dégâts sur les vignes (Pvi5_33).
- La ressource herbacée à disposition peut provenir d'un enherbement naturel (Pvi1_24, Pvi2_64, Pvi3_64 et Pvi6_46) ou d'un couvert semé par le propriétaire (Pvi2_64, Pvi4_33, Pvi5_33 et Evi4_33). Seul Pvi1_24 a fait le choix de ne laisser qu'un rang sur deux enherbé, ce qui limite la surface de pâturage. Ses raisons n'ont pas été explicitées.

2) Un couvert pourrait être plus intéressant pour l'alimentation des brebis mais il répond en priorité aux besoins du viticulteur puisqu'il est généralement semé à ses frais

Les enquêtés reconnaissent que l'enherbement naturel possède des avantages...

- Ressource variée et appétante (Evi2_64 et Evi3_33)
- Source naturelle de vitamines et de potassium (Evi3_33)

... mais il ne permet pas toujours de répondre aux besoins des brebis :

- Qualité fourragère médiocre, il faut compléter les animaux (Evi1_64 et Evi2_64)
- Quantité de fourrage faible (Evi2_64)

Le semis d'un couvert herbacé, plus riche en azote et plus fourni s'il est bien implanté qu'un enherbement naturel, pourrait répondre à ces problèmes. Dans notre échantillon, le semis du couvert est réalisé aux alentours du 15 octobre aux frais du propriétaire (Pvi2_64, Pvi4_33 et Pvi5_33). Les espèces implantées sont choisies par les propriétaires sans concertation avec les éleveurs. Les viticulteurs souhaitent un mélange qui améliore la structure du sol sans entrer en concurrence avec la vigne mais ne cherchent pas à améliorer la qualité alimentaire pour les brebis. Deux types de couverts ont été relevés :

- Orge et un peu de vesce (mentionné 2 fois)
- Triticale et Féverole (parfois associés au seigle et au radis Chinois) (mentionné 2 fois). Ce couvert ne permet qu'un pâturage plus tardif et n'est pas le plus appétant pour les brebis (Evi4_33)

Tableau 1 : Caractéristiques des propriétaires enquêtés

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

	Pvi1_24	Pvi2_64	Pvi3_64	Pvi6_46	Pvi4_33	Pvi5_33
Profil	Technique	Social	Social	Social	Environnement	Environnement
Localisation	Dordogne	Pyrénées-Atlantiques	Pyrénées-Atlantiques	Lot	Gironde	Gironde
Durée du partenariat	Depuis 3 ans	Depuis 45 ans	Depuis 45 ans	Pendant 1 hiver	Depuis 8 mois	Depuis 5 ans
Caractéristiques de l'exploitation						
SAU (ha)	9	10	15	100	82	100
SFP (ha)	0	1,5	5	7	0	30
Productions	Rouge et rosé AB	Vin AOC Jurançon (AB)	AOC Irégouly en AB pour coopérative	Vin AOC et jus de raisin, Maïs et céréales, semences potagères	Vin AOC	Vin AOC
Surfaces additionnelles mises à disposition						
Surface viticole (ha)	9	10,5	7	12,2	82	70
Surface mise au pâturage (ha)	8	8,5	3	12,2	82	70
Autres surfaces additionnelles				Couverts : 10 ha	Peupleraie : 40 ha	
Type d'enherbement des vignes	Naturel ou couvert semé	Naturel	Naturel sauf sur jeunes vignes pas encore pâturées (semé)	Naturel	Couvert semé	Couvert semé
Semé par le propriétaire	oui		oui		oui	oui
Type de couvert	Féverole/ triticale / radis chinois/ seigle		Féverole/ triticale		Orge	Orge / vesce
Taille des parcelles (ha)	4	8,5	3	NC	NC	NC
Redécoupage	1 ha	non	non	0,5 à 1 ha	1 à 2 ha	0,2 à 0,4 ha
Attentes du pâturage des couverts						
Raison de la mise en place du partenariat	Intérêt technique Passion pour le sujet	Divagation des brebis voisines dans ses vignes	Faire plaisir à son voisin Opportunité Pratique traditionnelle	Opportunité	« Nécessité » de mettre en place une pratique plus respectueuse de l'environnement	Couvert trop développé
Bénéfices recherchés	Entretien Effeillage	Entretien Fertilisation Communication	Entretien	Entretien Fertilisation	Entretien en bio Moins de produits phytosanitaires	Entretien en bio
Aspects ayant séduit le propriétaire dans la démarche	Technique	Lien avec l'éleveur Pratique environnementale	Lien avec l'éleveur Pratique environnementale	Lien avec l'éleveur Valoriser les surfaces	Présence d'animaux	Présence d'animaux Retour d'une pratique environnementale

Pvi : propriétaires mettant à disposition des parcelles viticoles pour le pâturage

Tableau 2 : Caractéristiques des éleveurs enquêtés

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

	Evi1_64	Evi2_64	Evi4_33	Evi3_33
Profil	Fourrage	Fourrage	Fourrage	Technico-commercial
Localisation	Pyrénées-Atlantiques	Pyrénées-Atlantiques	Gironde	Gironde
Durée du partenariat	Depuis 30 ans	Depuis 10 ans	Depuis 5 mois	Depuis 10 ans
Caractéristiques de l'exploitation				
SAU (ha)	35	44	55	30
SFP (ha)	35	44	49	20
Nombre de brebis	469	490	320	50
Race	<i>Manech tête noire</i>	<i>Manech tête rousse</i>	<i>Basco-Béarnaises</i>	<i>Solognotte / Romanes</i>
Productions	Lait & Agneaux	Lait & Agneaux	Fromage de brebis	Agneaux
Circuit de commercialisation	Circuit long	Circuit long	AMAP et vente directe	Vente directe
Surfaces additionnelles pâturées				
Surfaces de vignes pâturées (ha)	19 ha	6 ha	43 ha	80 à 100 ha
Type d'enherbement des vignes	naturel	naturel	Couvert semé	naturel
Semé par le propriétaire			oui	
Type de couvert			Orge et vesce	
Taille des parcelles (ha)	3 ou 16	6	NC	NC
Redécoupage	non	non	0,5 à 1 ha	0,5 à 1 ha
Attentes concernant le pâturage des couverts				
Raison de la mise en place du partenariat	Alternative à l'hivernage Baisse du chargement sur l'exploitation l'hiver Lien social	Alternative à l'hivernage Lien social	Fourrage supplémentaire Baisse du chargement sur l'exploitation l'hiver	Avoir des terres pour lancer son activité Opportunité
Bénéfices recherchés	Autonomie alimentaire Animaux plus proches de l'exploitation par rapport à une mise en hivernage	Autonomie alimentaire Animaux plus proches de l'exploitation par rapport à une mise en hivernage	Autonomie alimentaire	Revenu supplémentaire
Remarques				Double actif (agent commercial) souhaitant lancer son entreprise d'éco pâturage

Evi : éleveurs pâturant dans les vignes de propriétaires

Ainsi, dans notre échantillon, la ressource fourragère n'est pas toujours adaptée pour des animaux à forts besoins. Pour sécuriser l'adéquation besoins et apports alimentaires, ce sont les animaux avec les besoins les moins importants qui sont envoyés dans les vignes : agnelles, brebis vides et/ou en début de gestation (*Evi2_64 et Evi4_33*). Cependant, *Evi1_64* amène aussi ses brebis gestantes dans les vignes à la descente des estives, pendant 15 jours, le temps de faire une transition fourragère. Les brebis gestantes ou en lactation doivent alors être complémentées avec du foin et des céréales. Seul *Evi3_33* qui se place dans une démarche de prestation place lui la totalité de son troupeau dans les vignes, quels que soient les stades physiologiques, pour répondre à une forte demande des propriétaires.

3) Adapter la gestion du pâturage pour répondre aux attentes des viticulteurs

Le pâturage des brebis dans la vigne présente un double avantage pour les travaux viticoles. Les brebis sont à la fois un atout pour l'entretien de la parcelle et du sol...

- + Un entretien de l'enherbement réussi (*Pvi1_24, Pvi2_64, Pvi4_33 et Pvi6_46*)
- + Un apport de matière organique par les déjections (*Pvi1_24, Pvi2_64 et Pvi5_33*)
- + Une structure du sol améliorée (*Pvi1_24, Pvi2_64 et Pvi4_33*)

... mais aussi sur les travaux de la vigne.

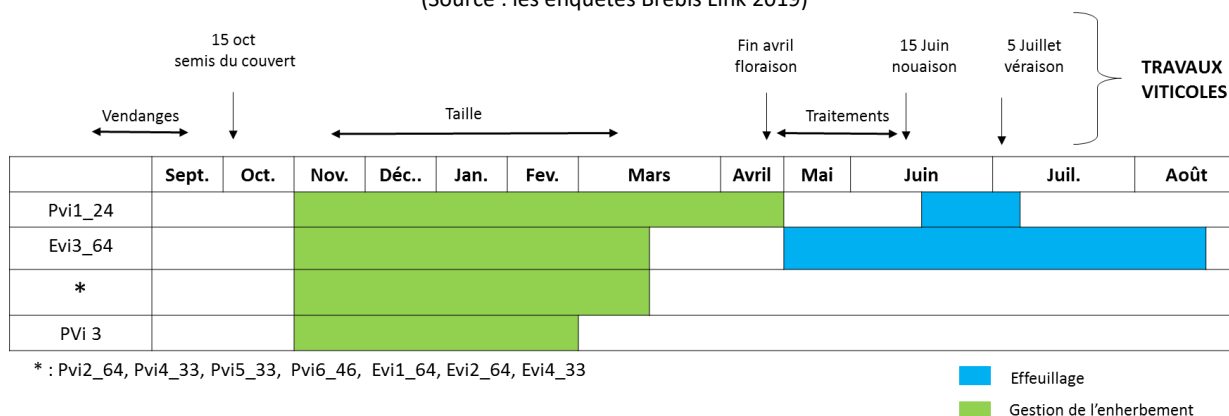
- + Possibilité d'effeuillage par les brebis (*Pvi1_24 et Evi3_33*)
- + Consommation de l'entre-cœur (*Evi3_33*)
- + Epamprage (coupe des rameaux secondaires) (*Evi3_33*)

En fonction des attentes du propriétaire, 2 grandes périodes de pâturage se dessinent. Elles sont conditionnées par le stade physiologique de la vigne et les traitements :

- La gestion de l'enherbement des inter-rangs, principalement en hiver
- L'effeuillage (moins classique) entre avril et août

Figure 1 : Des périodes de pâturage en adéquation avec les travaux viticoles,

(Source : les enquêtes Brebis Link 2019)



Le pâturage hivernal permet de limiter les opérations d'entretien et de destruction du couvert dans l'inter-rang. Les brebis entrent sur les parcelles mi-Novembre, après la chute des feuilles afin que les ceps aient fait leurs réserves pour l'hiver. Elles ressortent une fois la taille finie pour ne pas abîmer le liage des sarments aux fils. Une reprise du pâturage au printemps est possible si ce n'est pas une période d'agnelage, les agneaux étant sevrés en bergerie (*Pvi1_24*).

Seul *Pvi1_24* et *Evi3_33* font pâturer leurs brebis en présence des feuilles, pour l'effeuillage entre la nouaison et la véraison. Cette méthode nécessite beaucoup de surveillance pour optimiser

l'effeuillage des vignes sans dégâts (*Pvi1_24 et Evi3_33*). De plus les feuilles étant davantage traitées que le couvert herbacé, il existe plus de risques toxicologiques pour les brebis ce qui freine les éleveurs dans le développement de cette pratique. Ce pâturage relève plus d'une prestation de service pour le propriétaire que d'un moyen d'affouragement du troupeau pour l'éleveur.

Les parcelles peuvent être clôturées en fixe (*Evi1_64, Evi2_64, Pvi1_24 et Pvi2_64*) mais pour optimiser le désherbage et l'effeuillage, elles doivent être redécoupées (0,2 à 1 ha) (*Evi3_33, 4 et Pvi3_64, Pvi4_33 et Pvi5_33*). Le chargement devra être adapté à la ressource fourragère et au résultat souhaité (*Pvi1_24 et Evi3_33*). Exemples :

- 170 brebis : 4 jours / ha pour de l'entretien d'un couvert semé (printemps)
- 160 brebis : 2 jours / ha pour de l'entretien d'un couvert semé (hiver)
- 60 brebis : 4 jours / 0,5 ha hors effeuillage (en hiver pour un couvert semé) et 100 brebis : 24h / ha si effeuillage (*attention il se dit propriétaire de l'information, il ne faut donc pas la divulguer*)

La hauteur d'herbe en entrée est d'environ 15-20 cm (*4 propriétaires sur 5*) pour une sortie des brebis à 2-3 cm (*5 propriétaires sur 5*).

4) La présence des brebis ne modifie pas les pratiques et travaux viticoles

Taille : la taille se fait en présence des brebis mais cela ne pose pas de problème (*Pvi1_24, Pvi2_64, Pvi3_64, Pvi4_33 et Pvi5_33*). Elles compliquent un peu le ramassage des sarments en les éparpillant, c'est pourquoi il peut être intéressant de les ramasser et les broyer au fur et à mesure (*Pvi2_64*).

Fertilisation : 5 des 6 propriétaires ne fertilisent plus les vignes car ils estiment que les déjections des brebis suffisent.

Traitements : Pvi4_33 détruit le couvert au glyphosate après le passage des brebis. Les traitements au cuivre et autres produits phytosanitaires ont lieu en dehors de la présence des brebis. Ce point sera détaillé dans la partie II-2.

Effeuillage : Il faut tondre les brebis vers le 15 Juin pour éviter que de la laine ne s'accroche dans les branches et les rafles (*Pvi1_24*). Les incidents à l'origine de la présence de laine dans les sarments ne sont pas explicités.

Cependant, les clôtures compliquent les interventions en tracteur notamment en empêchant de tourner au bout des rangs (*Pvi3_64*) et de légers dégâts peuvent être observés sur les vignes : les brebis peuvent casser les « baguettes » (*Pvi2_64*). L'important est donc d'amener des animaux calmes et des brebis non suitées pour limiter les dégâts des agneaux sur les vignes (*Evi4_33*).

Remarque : Les incidents de divagation sont fréquents mais peu problématiques (*Pvi1_24, Pvi3_64 et Pvi6_46*). Par contre, les actes de vandalisme sur les clôtures électriques sont nombreux et le rachat des clôtures rajoute une charge importante aux éleveurs (ou aux propriétaires si ce sont eux qui avaient investi) (*Pvi4_33 et Pvi5_33*).

II- Un pâturage en période hivernale qui fait débat sur la notion de bien-être animal

1) L'absence d'abri sur les parcelles interpelle

Le principal inconvénient des parcelles viticoles est l'absence d'abri pour les brebis (*Evi3_33 et Evi1_64*). Il est donc intéressant d'avoir une parcelle juxtée de bois ou d'endroits abrités pour qu'elles puissent se protéger en cas d'intempéries (*Evi1_64, Evi2_64, Evi3_33 et Pvi3_64*). Mais cela n'est pas suffisant pour Pvi3_64 qui souhaite installer un abri. Il sait qu'aujourd'hui le public fait très attention au bien-être animal et craint des critiques.

Il n'y a pas de système d'abreuvement direct sur les parcelles. L'abreuvement est assuré avec une tonne à eau (*Pvi1_24, Pvi4_33 et Pvi6_46, Evi2_64, Evi3_33 et Evi4_33*) dans les vignes ou dans la

bergerie si elles rentrent la nuit (Pvi2_64 et 5, Evi4_33). L'abreuvement est ainsi contraignant car chronophage.

2) La santé des brebis ne semble pas se dégrader mais les éleveurs s'interrogent sur les effets des produits phytosanitaires

L'état corporel des brebis se maintient lors du pâturage dans les vignes : seul Evi4_33 qui laisse en pension ses brebis pendant 5 mois a noté une baisse de la note d'état corporel. Il faudrait selon lui inclure dans un contrat une clause sur l'état des brebis comme on en rencontre pour les mises en pension. D'un point de vue sanitaire, seul Evi3_33 a détecté des problèmes de boiteries. Les autres éleveurs enquêtés n'ont rien noté de particulier. Au contraire, l'utilisation des parcelles viticoles dans les rotations permet d'avoir accès, en général, à des parcelles propres en début de pâturage. (Evi1_64 : 1 vermifuge en moins par an).

Par contre, le cuivre inquiète les éleveurs. Ils demandent tous aux propriétaires de traiter hors de la présence des brebis et respectent un délai de retour parcelle plus ou moins long : 8-10 jours (mentionné 1 fois) et 24h (mentionné une fois). Les éleveurs souhaiteraient avoir des réponses sur l'impact des différents traitements phytosanitaires et du cuivre sur leurs brebis (les 4 éleveurs). Sur le cuivre, de la biblio existe mais aux vues des questions posées par les enquêtés, il est peut-être nécessaire de faire un effort de pédagogie auprès des éleveurs et des viticulteurs.

3) Le WineBaa, un outil pour empêcher les brebis de manger les feuilles de vigne et permettre un pâturage au printemps

Un éleveur et un propriétaire souhaitent équiper leurs brebis de Winebaa : masque empêchant la brebis de manger les feuilles des vignes mais leur permettant de consommer le couvert herbacé. Cela leur permettrait d'allonger la période de pâturage au printemps, lorsque la pousse de l'herbe est maximale. Cependant, l'un d'eux s'inquiète du regard de la population sur cet équipement.

Figure 2 : Brebis équipées de WineBaa

(Source : www.winebaa.com)



Impossibilité de manger les feuilles de vignes



Possibilité de pâturer

Remarque : Des chercheurs des universités de Barcelone et de Californie ont étudié une autre solution qui consiste à créer une aversion des brebis aux feuilles de vignes en leur donnant du chlorure de lithium. Ce dernier provoque des nausées chez les brebis. La technique fonctionne mais ils n'ont pas réussi à estimer la durée de cette aversion. (Beth et al 2013). Discussion : n'est-il pas préférable d'avoir un outil visible du grand public qui provoquera la discussion à une méthode invisible tout aussi discutable sur le plan du bien-être animal ?

III- Une charge de travail pour l'éleveur qui dépend de l'implication du propriétaire

- **La surveillance des brebis** ainsi que l'apport d'eau et de compléments sont assurés soit par l'éleveur (*Evi1_64 et Evi2_64 / Pvi2_64, Pvi_64, Pvi4_33 et Pvi6_46*), soit par le propriétaire (*Evi3_33 et Pvi1_24*).

- **La gestion journalière des clôtures** est majoritairement de la responsabilité des éleveurs (*Pvi2_64, Pvi3_64, Pvi4_33, Pvi5_33 et Pvi6_46 / Evi3_33*). Elle prend environ 1h/ jour. Certains éleveurs allègent cette astreinte en ne recoupant pas les parcelles (*Evi1_64 et Evi2-64*). Ce sont des éleveurs laitiers des Pyrénées-Atlantiques qui placent leurs brebis vides et agnelles dans les vignes pour l'hivernage. Ils ne souhaitent donc pas consacrer trop de temps à ces lots pour se focaliser sur les brebis gestantes ou en lactation et sur la fabrication du fromage. Deux heures seulement sont nécessaires en début de saison pour s'assurer que les clôtures sont en place.

- Certains éleveurs/propriétaires **rentrent également les brebis tous les soirs** (*Evi1_64, Pvi1_24 et Pvi5_33*).

- La **protection de certains ceps** peut être nécessaire s'ils sont trop fragiles. Cela ne prend qu'1h/ saison dans notre échantillon (*Evi2_64*).

- C'est le **déplacement des animaux** qui peut prendre beaucoup de temps si les vignes sont éloignées de l'exploitation ovine. Il peut se faire à pied (*Evi1_64 et Evi2_64*) ou en bétailière. (*Evi3_33 et Evi4_33*) en fonction de la distance et de la fréquence des déplacements

Cas particulier, dans le partenariat entre Pvi5_33 et Evi4_33, l'éleveur laisse en pension ses brebis au château. Le propriétaire viticole contrôle ainsi complètement les effets de la présence de brebis dans les vignes. 2 bergers à temps partiel ont été embauchés sur l'exploitation (mi-temps sur la vigne et mi-temps pour les brebis). Ce sont donc ces derniers qui s'occupent de toutes les tâches mentionnées précédemment à la place de l'éleveur qui place ses brebis gratuitement.

Impacts sur le travail relatif à certains partenariats :

- Les grands châteaux et certains propriétaires sont très exigeants sur leurs parcelles. Ainsi, un responsable réfléchit à la meilleure organisation de pâturage à adopter avec l'éleveur. Cette tâche occupe alors de 3% à 8% de son temps, voire même jusqu'à 15% au démarrage du projet (*Pvi5_33 et Pvi4_33*).
- Dans une logique de partenariat gagnant-gagnant, les éleveurs des Pyrénées-Atlantiques aident les propriétaires au moment des vendanges (*Evi1_64 et Evi2_64*). À cette période, il n'y a pas de concurrence avec les activités d'élevage mais avec les travaux sur les cultures : semis de prairie (*Evi1_64*), épandage (*Evi2_64*). Cette pratique fait économiser de l'argent sur la mise en pension et du temps d'astreinte aux éleveurs en période hivernale mais rajoute de la tension sur la période des travaux de saison à l'automne.

Au global, les propriétaires viticoles économisent du temps de travail en diminuant le nombre de passages mécaniques à effectuer dans les vignes : jusqu'à 25 h de gagnées avec l'entretien du couvert et l'effeuillage (*Pvi1_24 Pvi3_64 et Pvi6_46*). Cela leur permet d'avoir davantage de temps à consacrer aux travaux de la vigne l'hiver, mais ce temps est aussi utilisé pour surveiller les brebis. Leur temps de travail n'est donc augmenté que s'ils décident de s'occuper en partie ou totalement des brebis lorsqu'elles sont sur leur exploitation.

Les éleveurs estiment également que faire pâturer les vignes par leur troupeau allège leur charge de travail (3/4). Ils peuvent ainsi se consacrer à d'autres tâches sur leur élevage : transformation fromagère (*Evi1_64 et Evi4_33*) suivis des animaux restés sur le siège d'exploitation (gestation, mise bas) (*Evi4_33*). Pour les éleveurs (*Evi1_64 et Evi2_64*), le pâturage des vignes comme alternative à la mise en

pension hivernale leur permet de maintenir une proximité avec ces animaux (davantage que s'ils étaient mis en hivernage) et leur en facilite le suivi.

Le degré d'implication du propriétaire viticole dans la conduite du pâturage impacte directement la charge de travail de l'éleveur qui, s'il s'appuie sur le propriétaire peut se libérer du temps. L'illustration la plus radicale de ce gain de temps est Evi3_33 qui laisse le suivi quotidien de ses brebis aux propriétaires (hors surveillance durant l'effeuillage et déplacement des clôtures), ce qui lui permet de conserver une activité d'agent commercial en plus d'être éleveur d'un petit troupeau.

IV- Un système peu coûteux sauf pour les propriétaires viticoles qui veulent avoir plus de maîtrise sur le troupeau

Tableau 3 : Atout et inconvénients économiques du pâturage des vignes

(Source : enquêtes brebis Link 2019)

	Avantages	Inconvénients
Éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> ➕ Pas besoin de louer des terres pour l'hivernage (Evi1_64 et Evi2_64) ➕ Pas d'achat d'aliment (les 4 éleveurs) ➕ Diminution des frais vétérinaires (Evi3_33 et Evi4_33) 	<ul style="list-style-type: none"> ➖ Légère baisse de la production laitière (Evi1_64)
Propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> ➕ Économie de carburant (les 6 propriétaires) ➕ Bonne image marketing (Pvi1_24 et Pvi5_33) ➕ Économie de désherbant (Pvi1_24) ➕ Économie de fertilisant (Pvi5_33) 	<ul style="list-style-type: none"> ➖ Investissement dans les bâtiments (Pvi4_33 et Pvi5_33) ➖ Installation de clôtures (Pvi1_24 et Pvi3_64) ➖ Main-d'œuvre supplémentaire (Pvi5_33)

Dans l'optique d'un partenariat gagnant-gagnant, les échanges se font sans transaction financière. Les coûts devraient donc s'équilibrer entre les éleveurs et les propriétaires. Mais les propriétaires qui souhaitent investir dans l'élevage des brebis pour attirer les éleveurs en simplifiant leur travail investissent des montants importants.

- **Dans les bâtiments** : les grands châteaux viticoles de notre échantillon ont investi dans des bergeries (Pvi5_33 et Pvi4_33).
- **Dans la main-d'œuvre** : Pvi5_33 prend entièrement à charge les animaux durant 5 mois, il a donc dû employer 2 personnes à temps partiel sur le domaine pour s'occuper des brebis.
- **Dans les clôtures** : certains propriétaires les prennent en charge. Pvi1_24 débourse 500 € tous les 5 ans en clôtures mobiles.

Cette aide économique des viticulteurs peut être vue comme un transfert d'une partie des richesses viticoles vers le monde de l'élevage mais est aussi la conséquence d'une politique de verdissement des exploitations viticoles. Les viticulteurs visent aujourd'hui la certification Haute Valeur Environnementale car c'est ce qui leur permet de négocier leurs prix et de garder une place sur le marché.

IV- Différents profils de propriétaires et d'éleveurs se dessinent

À partir de ces 10 enquêtes (tableau 1 et 2), 3 profils de propriétaires et 2 profils d'éleveurs se révèlent alors, basés sur le partenariat, les motivations et les activités :

1) Des éleveurs aux besoins différents : la recherche de fourrage (Evi1_64, Evi2_64 et Evi4_33) ou la création d'une activité économique de prestation agricole (Evi3_33)

Le pâturage des vignes est un moyen d'accéder à des parcelles peu chères et enherbées en période hivernale. Elles peuvent donc être pâturées comme surfaces additionnelles à la SFP et permettent de libérer de la place en bergerie (en sortant les brebis vides et tardives). Cette pratique apporte de la souplesse et de la sécurisation dans la gestion des stocks fourragers. Ainsi, les éleveurs peuvent gagner en autonomie fourragère.

Le pâturage hivernal des vignes est traditionnel dans les Pyrénées-Atlantiques où il coexiste avec la mise en hivernage d'une partie du troupeau chez des éleveurs bovins. Cependant, Evi1_64 et Evi2_64 ont depuis déjà 30 ans vu l'intérêt de placer les brebis sur les vignes plutôt que sur les prairies des éleveurs bovins : ces surfaces sont moins chères que la location de prairies (voire gratuites en échange d'une aide au moment des vendanges), et il est aujourd'hui difficile de trouver des places en hivernage proches des élevages. Cette pratique permet en plus de tisser du lien social avec les viticulteurs voisins. Comme la mise en pension traditionnelle, le pâturage hivernal des vignes ne doit pas demander beaucoup de temps aux éleveurs, c'est la raison pour laquelle ils ne re-cloisonnent pas les parcelles (Evi1_64 et Evi2_64).

En comparaison, Evi3_33, double actif, considère ses brebis comme un outil dans l'itinéraire viticole : entretien du couvert et effeuillage. L'éleveur apporte alors une prestation aux viticulteurs et fait payer son temps à la pose des clôtures. Il recherche une rentabilité économique car il est déjà autonome en fourrage et pense même lancer sa propre entreprise d'éco-pâturage. Le modèle repose sur de la prestation plutôt que sur de la production.

2) Trois types de motivations pour les propriétaires (Pvi)

Des propriétaires intéressés par le lien avec des éleveurs : profil Social (Pvi2_64, Pvi3_64 et Pvi6_46)

3 des propriétaires de l'échantillon ont été contactés par des éleveurs qui souhaitent mettre leurs brebis sur leurs parcelles. Ces rencontres sont le fruit d'opportunités que les propriétaires ont choisi de saisir. Les viticulteurs y ont vu un moyen de renforcer les liens entre voisins sur le territoire. Cette pratique présente aussi un intérêt financier car peut apporter un complément de revenu (Pvi3_64) tout en transférant une partie du coût lié à la gestion de l'enherbement des vignes. Ils laissent donc le soin aux éleveurs de gérer leurs troupeaux dans les vignes. Ce partenariat les intéresse aussi parce qu'il s'agit d'une pratique respectueuse de l'environnement pour répondre aux besoins d'entretien de leurs parcelles (Pvi2_64, Pvi3_64), et sur laquelle il est possible de communiquer en vente directe (Pvi2_64).

Une volonté de verdissement des exploitations : profil Environnement (Pvi4_33 et Pvi5_33)

Les châteaux de Gironde font aujourd'hui face à une certaine défiance des consommateurs sur l'usage des produits phytosanitaires. Afin de faciliter l'écoulement de leur production, ils sont de plus en plus nombreux à viser la certification Haute Valeur Environnementale et doivent donc mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ils recherchent donc une technique d'entretien plus écologique. Ils investissent pour inciter les éleveurs à venir en leur facilitant la gestion du troupeau : infrastructures, mise en pension des brebis. Leur production a une grande valeur ajoutée et ils sont donc très exigeants sur le travail des éleveurs (dégâts, propreté). Ils communiquent également beaucoup sur la démarche grâce à d'importants moyens marketings : lors des portes ouvertes, sur l'étiquette de la bouteille, sur internet, et pour l'export.

Un propriétaire « passionné » par le sujet : profil Technique (Pvi1 24)

Le dernier propriétaire enquêté a, lui, choisi de développer cette pratique car il est convaincu des résultats du travail des brebis dans ses vignes. Il s'est peu à peu « passionné » pour la pratique et est toujours à la recherche d'une amélioration de son système. Il s'occupe beaucoup du troupeau qui pâture chez lui pour optimiser l'effeuillage et le désherbage, tout en étant le propriétaire qui semble le plus attaché aux besoins des brebis. C'est une pratique gagnante-gagnante qui nécessite une réflexion globale sur le système de production.

V- Développer la pratique : de nombreux avantages au pâturage mais aussi des freins à lever

1) Des acteurs qui voient plus d'avantages que d'inconvénients à cette pratique

Au global, les propriétaires et éleveurs enquêtés voient plus d'avantages que d'inconvénients au pâturage des vignes.

Figure 3 : Catégorie des atouts et inconvénients mentionnés spontanément par les propriétaires

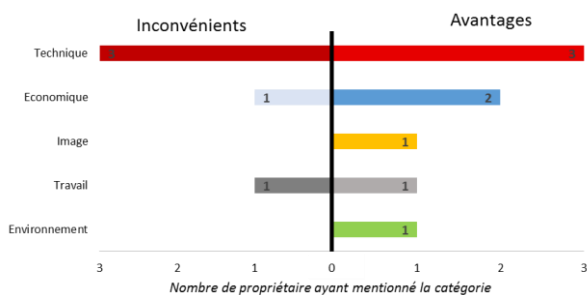
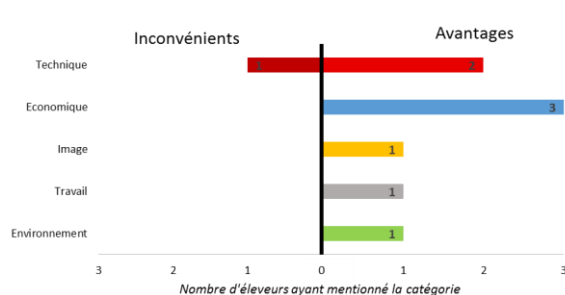


Figure 4 : Catégorie des atouts et inconvénients mentionnés spontanément par les éleveurs



Source : enquêtes Brebis Link 2019

Les inconvénients cités sont plus nombreux chez les propriétaires que chez les éleveurs où le seul aspect négatif cité est de ne pas voir son troupeau pendant 5 mois pour Evi4_33.

Les motivations (citées de façon spontanée) à la mise en place du pâturage des vignes par les brebis sont majoritairement techniques et économiques. L'idée d'une pratique écologique et relevant d'une bonne image n'est donc pas la motivation principale. Le côté social de ces partenariats n'est pas un avantage évoqué spontanément.

Les atouts et inconvénients économiques ont déjà été développés plus haut. Pour le côté technique les inconvénients mentionnés sont : l'éparpillement des sarments, le manque de repères techniques et les clôtures qui gênent le passage. Les avantages portent eux sur l'entretien du couvert et l'effeuillage des vignes.

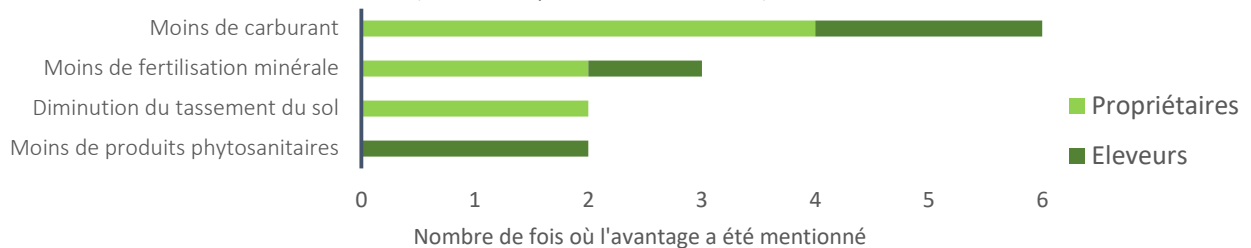
2) De réels atouts en termes d'image, d'environnement et de lien sur le territoire

Image : La présence de brebis dans les vignes véhicule une image positive (3/5 propriétaires et 3/4 éleveurs) et naturelle (3/4 éleveurs). Le grand public s'intéresse à ces systèmes qu'il voit comme respectueux de l'environnement (2/5 propriétaires) mais les viticulteurs sont partagés sur le rôle qu'ils doivent jouer dans la communication autour de ces pratiques. Si l'un d'eux a répondu favorablement devant cet engouement en communiquant lors des portes ouvertes, sur l'étiquette de la bouteille et sur internet, l'autre n'a pas un réel intérêt à communiquer sur ses pratiques car il vend son raisin en cave coopérative et ne profite donc pas d'une éventuelle publicité.

Environnement :

Figure 5 : Atouts environnementaux mentionnés

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)



Le pâturage améliore la vie du sol (1 propriétaire et 1 éleveur), permet de fermer des cycles avec de la fertilisation naturelle (2 propriétaires et 1 éleveur) et diminue la pollution (produits phytosanitaires et gasoil). C'est donc une pratique écologique.

Lien sur le territoire : Le lien entre le monde de l'élevage et le monde viticole est également renforcé (1 propriétaire et 1 éleveur). La relation d'entraide est forte ce qui renforce la cohésion sociale entre voisins (2 propriétaires et 2 éleveurs). L'atout social de la présence de brebis dans les vignes dépend quand même de l'investissement des différents acteurs du territoire pour le redynamiser (2 propriétaires et 2 éleveurs). Pourtant, le pâturage des vignes laisse encore sceptique une partie du monde agricole d'après 2 propriétaires. Ces derniers ont tous les deux déjà été traités de « fous » par leurs voisins viticulteurs.

3) Quelques freins à lever, notamment le manque de références techniques

Le manque de références techniques (mentionné par 3 propriétaires et 4 éleveurs) et le travail de pose-dépose des clôtures (2 éleveurs) sont des freins importants au développement de la pratique. Une amélioration de la qualité fourragère du couvert herbacé permettrait aussi de lever les réticences (Evi2_64).

D'après les propriétaires viticoles enquêtés, le frein principal à la mise en place de cette pratique par les viticulteurs qui ne font pas pâturer leurs vignes est psychologique :

- « La vigne, il ne faut pas y toucher, c'est pire que le jardin de Versailles. Nous on a une autre vision, on travaille autrement. », Pvi2_64
- « Ils se considèrent comme l'élite de l'agriculture. Ils ne s'intéressent ainsi que très peu aux éleveurs. Alors que moi, je me considère avant tout comme paysan, au même titre que les éleveurs avec qui je travaille. ». Pvi3_64

Cependant, cet argument est donné par des propriétaires originaires des Pyrénées-Atlantiques, réalisant du pâturage depuis bien plus longtemps, et se considérant comme atypiques puisqu'ils étaient les seuls à ce moment-là. Mais ils sont les premiers à dire que le point de vue de leurs voisins réticents commence à changer, certains se sont même mis à faire pâturer leurs vignes. Les châteaux se mettent aussi peu à peu à cette pratique. Ce frein n'en est donc peut-être plus un aujourd'hui.

D'autre part, les bergers ne sont pas très nombreux dans ces régions. Pvi5_33 a donc eu du mal à trouver de la main-d'œuvre. De son côté, Pvi6_46 a vu la bergère avec qui il travaillait cesser son activité car elle manquait de terres pour se développer et n'a jamais trouvé un autre éleveur pour la remplacer. Pvi4_33 et Pvi5_33 déplorent eux un manque de brebis Bio (notamment en Gironde). Leurs parcelles étant conduites en partie en AB, cela limite le nombre d'animaux pouvant pâturer leurs surfaces. En effet, le temps de pâturage d'animaux non bios sur des parcelles bios est limité à 4 mois dans l'année.

Enfin, c'est majoritairement la recherche de terres pour améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation qui motive les éleveurs à mettre leur troupeau en pâturage dans les vignes, les places pour les prairies sont chères (Evi1_64, Evi2_64, Evi3_33 et Evi4_33). Cependant, ils ont alors besoin d'infrastructures à proximité des domaines viticoles, voire sur les domaines. L'un des propriétaires

motivés a donc fait le choix de répondre à ce besoin en construisant une bergerie, projet qui a été longtemps freiné par la difficulté d’obtenir un permis de construire pour un bâtiment d’élevage dans cette région.

4) Quelques pistes venant des enquêtés pour développer ces pratiques

Sur l’avis des enquêtés, le développement de la pratique doit passer par :

- La mise à disposition de plus de références techniques sur le sujet (4 éleveurs et 5 propriétaires), notamment sur :
 - o Les couverts à semer (1 éleveur)
 - o Les délais de retour parcelle après traitement pour les brebis (4 éleveurs)
- Une aide à la mise en relation entre éleveurs et propriétaires (1 éleveur et 5 viticulteurs) qui irait même jusqu’à la présence d’un médiateur pour une bonne cohabitation des intérêts de chacun (Pvi4_33)
- Plus d’information et de communication sur ce modèle (1 éleveur et 2 propriétaires)
- Créer des échanges d’expériences entre propriétaires (2 propriétaires)

Tableau 4 : Quelques conseils que les enquêtés ont voulu partager

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

Conseils des éleveurs pour se lancer	Conseils des propriétaires pour se lancer
<ul style="list-style-type: none"> - Bien discuter du planning des traitements avec le propriétaire - Être vigilant sur le choix des animaux à envoyer : il faut qu’ils soient calmes et habitués à la clôture électrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer assez petit et ensuite augmenter les surfaces à disposition - Ne pas hésiter à contacter les éleveurs

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vergers
- Le pâturage dans des exploitations de grandes cultures
- Le pâturage sur les surfaces en déprise
- La mise en hivernage des brebis



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEUX-CHAMIERES
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Le CIRPO



Soutiens



Partenaire financier





» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● Le pâturage dans les exploitations
de grandes cultures



ANNEXE 5 – SYNTHÈSE : LE PÂTURAGE DANS LES EXPLOITATIONS DE GRANDES CULTURES

Enquêtes éleveurs et propriétaires Le pâturage dans les exploitations de grandes cultures

L'implantation de couverts en inter-culture pour limiter l'érosion et le lessivage est devenue obligatoire en 2012 sur toutes les parcelles situées en zone vulnérable (directive nitrates 91/767/CEE). Pour cette raison, les propriétaires se sont mis à semer des couverts pièges à nitrates : CIPAN. Selon les conditions climatiques, ces intercultures peuvent représenter une biomasse importante et difficile à gérer, notamment pour les exploitations faisant de l'agriculture de conservation. C'est donc dans un second temps que les céréaliers se sont interrogés sur un moyen de contrôler et valoriser ce couvert : ils ont pensé à le faire pâturer par des brebis. Ainsi, la réflexion autour du pâturage ovin comme outil de gestion des intercultures est récente : dans notre échantillon, tous les partenariats ont moins de 4 ans.

L'impulsion du retour des brebis dans les exploitations cérésières étant lancée, d'autres exploitants ont alors commencé à réfléchir au pâturage des céréales et des légumineuses : ces pratiques ont donc également été enquêtées.

Remarques générales :

- À l'origine du projet Brebis_Link, les enquêtes concernant le pâturage des chaumes et des couverts par les brebis devaient être réalisées dans le Tarn. Cependant, la Maison de l'Élevage du Tarn s'est retirée du projet. Pour cette raison, les enquêtes ont dû être réalisées sur les départements de la Gironde, du Lot et de la Dordogne où cette pratique est moins courante. Ainsi, le panel des personnes enquêtées a été plus restreint. Il s'agit de personnes moins habituées à la valorisation des intercultures par des troupeaux ovins ou valorisant d'autres ressources présentes chez les céréaliers, déjà implantées dans les rotations. Par exemple, un enquêté fait pâturer sa dernière coupe de luzerne.
- Il est intéressant de noter que les propriétaires des parcelles voient davantage l'innovation dans l'implantation d'un couvert que dans le pâturage de ce dernier (EPC2_46 et EPC3_46). Cela se ressent par le fait qu'ils mettent en avant, à de nombreuses reprises, les avantages d'un couvert dans leur système de culture plutôt que ceux relevant de la présence de brebis. Ces réponses non adaptées ne sont pas liées à l'enquêteur car ce type de réponses revient dans des enquêtes réalisées par des personnes différentes.

I. Faire pâturer ses parcelles par des brebis : trois profils de motivation chez les céréaliers

L'échantillon enquêté se compose de 5 agriculteurs : « 1 couple éleveur – céréalier (EC1_33 et PC1_33) » en Gironde, un céréalier du Lot et Garonne (PC2_47) et deux éleveurs du Lot (EPC2_46 et EPC3_46) valorisant leurs propres couverts. À partir de ces 5 enquêtes (tableau 1), 3 profils basés sur le partenariat, les motivations et les activités se révèlent.

1- Le Profil Social

Le propriétaire PC1_33 travaille avec EC1_33 au sein d'un partenariat que l'on peut qualifier de « social » : l'éleveur, berger sans terre, était à la recherche de parcelles pour améliorer l'autonomie fourragère de son troupeau et a contacté le propriétaire céréalier. Ce dernier s'interrogeait à ce moment-là sur un moyen de maîtriser son couvert. Il accepte donc, intéressé par « l'aspect d'entraide

Tableau 1 : Caractéristiques des personnes enquêtées (source : enquêtes Brebis Link 20)

	EC1_33	PC1_33	PC2_47	EPC2_46	EPC3_46
	En partenariat				
Profil	Social		Dynamique territoriale	Opportunité alimentaire	
Localisation	Gironde	Gironde	Lot et Garonne	Lot	Lot
Durée du partenariat	Depuis 3 ans		Depuis 3 mois	Depuis 2 ans	Depuis 4 ans
	Caractéristiques de l'exploitation				
Propriétaire de surfaces		X	X	X	X
SAU (ha)		800	500	157	67
SFP (ha)		0	30 de luzerne	134	37
Productions		Maïs Grain & doux, maraîchage et bulbes de Lys	Céréales diverses et luzerne	Céréales diverses	Céréales (farine) Noix
Mode de production		/	AB	TCS	TCS / AB
Circuit de commercialisation		Circuit long	Circuit long	Circuit long	Circuit court
Éleveur	X			X	X
Nombre de brebis	1 100			1 000	220
Production	Agneaux lourds à l'herbe			Agneaux Label Rouge	Agneaux Label Rouge
Circuit de commercialisation	Circuit court			Circuit long	Circuit long
	Surfaces additionnelles mises à disposition / pâturées				
Surfaces additionnelles	Couverts : 400 ha Bois/ pare-feu/ parcs photovoltaïques : 300-400 ha	Couverts : 400 ha	Luzerne 30 ha, trèfle	Couverts et céréales : 6 à 8 ha	Couverts : 3 ha Noyers : 5 ha
Considération de ces surfaces dans les ressources fourragères du troupeau *	Surface principale	Surface additionnelle	Surface principale	Surface additionnelle	Surface additionnelle
Type de culture / couvert	Divers	Avoine	Luzerne	Sorgho fourrager / sarrasin / colza	Féverole/ méteil (avoine pois vesce)
Semé par le propriétaire	oui	oui	oui	oui	oui
Taille des parcelles (ha) redécoupées	60 à 120 ha		30 ha	6 à 8 ha	3 ha
	1 à 2 ha		30 à 40 ares	non	non
	Attentes du pâturage des couverts				
Attente des éleveurs	Aliment			Aliment	Aliment
Attentes des propriétaires		Maîtrise du couvert mais : « le couvert est détruit de toute façon »	<ul style="list-style-type: none"> Cohérence avec le système biologique fertilisation Souhaite pouvoir installer un éleveur 	Valoriser le couvert	Apport de MO
Aspect ayant séduit le propriétaire dans la démarche		Lien avec l'éleveur	Présence d'animaux sur la ferme	Autonomie alimentaire	Apport protéique pour les brebis

* - Surface additionnelle : ressource distribuée seulement à une partie du troupeau ou à un moment restreint dans l'année

* - Surface principale : tout le troupeau pâture et ces surfaces ont une place primordiale dans l'alimentation du troupeau

EC : Éleveur amenant ces brebis chez un céréalier pour pâturer

PC : Propriétaires mettant des couverts à disposition pour du pâturage

EPC : Éleveurs pâturant les couverts implantés sur sa propre SAU

tout en sachant que : « *le couvert est détruit de toute façon* » par un herbicide total après la sortie des brebis pour implanter la culture suivante (PC1_33). Le partenariat est alors organisé autour d'un accord tacite sans échange financier et repose sur l'entente entre l'éleveur et le propriétaire.

2- Le Profil opportunité alimentaire

Le deuxième profil regroupe 2 éleveurs qui pâturent les couverts implantés sur leur propre surface céréalière (EPC2_46 et EPC3_46). Pour respecter le Plan Nitrate, ils ont été obligés d'implanter des intercultures sur leur surface céréalière. Afin de tirer parti de cette mesure, ils ont saisi cette opportunité comme un moyen de gagner en autonomie alimentaire en faisant pâturer ces surfaces par leurs brebis. En effet, EPC2_46 manquait de fourrage après un été de sécheresse et EPC3_46 a vu que ses couverts pouvaient présenter un apport protéique pour les brebis. Le couvert n'a par contre pas été choisi pour répondre aux besoins des brebis.

3- Le Profil dynamique territoriale

PC2_47 vient juste de se lancer dans le pâturage de ses surfaces céréalières. Il souhaite valoriser ses couverts bios en faisant appel à un éleveur voisin. Cependant, à long terme, il a pour projet d'installer totalement un éleveur sur son exploitation (éventuellement sous forme de pépinière avant installation). Dans une zone céréalière où l'élevage a disparu, il est convaincu que cela pourrait recréer du lien. Si cette pratique semble être un moyen d'apporter plus de cohérence à son système Bio, il y voit une réelle opportunité de dynamiser le territoire en recréant de l'activité d'élevage et du lien social.

II- Les propriétaires souhaitent entretenir leurs couverts à moindre coût sans avoir à modifier leurs pratiques

1-Faire pâturer les couverts disponibles sans forcément prendre en compte les besoins des animaux

L'implantation de couverts est coûteuse pour les céréaliers (semis et entretien). Les propriétaires cherchent donc à réduire leurs coûts d'entretien du couvert en les faisant pâturer. Pour les céréaliers qui possèdent un troupeau (EPC2_46 et EPC3_46), le pâturage par les brebis permet également d'atténuer le coût de semis de ces intercultures en compensant par une diminution des charges d'alimentation du troupeau. C'est la motivation principale d'EPC3_46.

Pour alimenter le troupeau avec ces surfaces, il serait donc intéressant de choisir un couvert adapté aux besoins des brebis. Ce n'est pourtant pas le cas dans notre échantillon puisque le couvert a d'abord été implanté pour répondre aux besoins de l'itinéraire cultural. Les brebis ont ensuite été amenées sur les parcelles aux couverts adaptés à leurs besoins (EPC2_46 et EPC3_46). Le couvert n'est donc jamais implanté spécifiquement pour les besoins des brebis. Les types de couverts mis à disposition sont très variés :

- Mélange Colza, sarrasin et sorgho (EPC2_46)
- Avoine (PC1_33)
- Méteil (avoine, pois, vesce) (EC1_33)
- Féverole (EC1_33).

Depuis la mise en place de cette pratique, ils testent de nombreux couverts et associations végétales pour améliorer cette valorisation. EPC3_46 a mentionné chercher aujourd'hui un moyen d'atteindre les deux objectifs : trouver un couvert plus appétant pour les brebis tout en luttant contre les adventices.

Avec le retour des brebis dans les exploitations céréalières, le pâturage d'autres cultures ou repousses se développe aussi. PC2_47 fait donc pâturer de la luzerne en dernière coupe.

Remarque : inquiets des répercussions possibles du pâturage sur leurs cultures à haute valeur ajoutée, les parcelles destinées aux productions de bulbes de Lys ou au maraîchage ne sont pas proposées au pâturage (PC1_33). Les parcelles trop proches des lotissements ne le sont pas non plus pour éviter tout risque de divagation (PC1_33).

Bien que les couverts ne soient pas complètement adaptés aux besoins des brebis, ces surfaces intéressent les éleveurs car les couverts représentent une offre alimentaire abondante (EC1_33, EPC3_46 et EPC2_46) et de bonne valeur nutritive dans l'ensemble (Meslier et al., 2014). De plus le parcellaire est souvent en 1 seul tenant ce qui facilite le travail.

2- Le pâturage des brebis ne modifie pas les itinéraires techniques

Dans notre échantillon, les propriétaires n'ont pas changé leurs itinéraires culturaux : le couvert est implanté et détruit que les brebis pâturent ou non (PC1_33 et PC2_47). Seul PC1_33 a néanmoins modifié son organisation en regroupant les travaux dans le parcellaire pour faciliter le passage de l'éleveur.

Produits phytosanitaires :

Les surfaces pâturées ne sont pas toutes en bio (EC1_33, EPC2_46, EPC3_46, PC1_33) et sont donc traitées en dehors des périodes de présence des brebis. Si le pâturage permet de diminuer un peu le travail de broyage ou de désherbage (PC1_33 et PC2_47) et donc les doses d'herbicides utilisées (PC2_47), les propriétaires enquêtés détruisent quand même le couvert au glyphosate après la sortie des brebis (PC1_33 et PC2_47). PC1_33 continue lui à désherber chimiquement ses cultures au moment du semis avec un rattrapage au stade 6 feuilles. Les traitements contre les parasites comme la Sésamie n'ont pas non plus été supprimés. Les brebis ne représentent donc pas dans notre échantillon une solution totale pour stopper l'utilisation des produits phytosanitaires.

Remarque : la présence de produits phytosanitaires sur les parcelles ne semble pas inquiéter les éleveurs interrogés qui n'ont pas mentionné cet inconvénient.

Fertilisation :

Les propriétaires n'ont pas changé leurs pratiques de fertilisation sur les parcelles pâturées : apport d'azote (PC1_33 et PC2_47) et de potasse (PC1_33). Ils s'interrogent tout de même sur la quantité d'azote apportée par la présence des brebis.

Irrigation :

D'après l'unique propriétaire irriguant ses parcelles, les brebis se frottent aux pivots mais n'occasionnent pas de dégât (PC1_33). L'irrigation permet en plus d'apporter facilement de l'eau aux brebis.

→ **Les propriétaires n'ont donc pas mis en place le pâturage des couverts dans l'objectif de changer leur système de production**

III- Une volonté de réintroduire de l'élevage en zone de grandes cultures pour recréer du lien mais des difficultés pour trouver et installer des éleveurs

1- Des propriétaires motivés pour recréer du lien en faisant appel à des éleveurs trop peu nombreux

« Il faut remettre de l'élevage car l'agriculture d'aujourd'hui est trop spécialisée. On a cassé un système mais si on arrive à réinstaller un éleveur chez nous se serait déjà une satisfaction sociale. », PC2_47

« Des animaux sur ces grandes exploitations créent du lien social, c'est du vivant »,

La création de lien social sur le territoire via le retour d'éleveurs est la deuxième motivation des propriétaires. La population est très intéressée par le retour des brebis (élus, agriculteurs en AB, voisins) (PC1_33, PC2_47, EC1_33, EPC2_46) puisque c'est un moyen de recréer des liens entre les acteurs du territoire et de le dynamiser (EC1_33, EPC2_46, PC1_33, PC2_47).

Cependant, dans ces grandes zones céréalières, les éleveurs ne sont pas très nombreux et sont déjà trop sollicités. Il y a un surplus de demande des propriétaires par rapport au nombre d'éleveurs présents (PC1_33), il faudrait donc pouvoir installer des éleveurs dans ces zones.

2- Un pâturage surtout l'hiver : il faut trouver des parcelles pâturables en période estivale pour installer des éleveurs

Figure 1 : Période de pâturage des brebis chez les enquêtés (source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Mois de l'année	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.
EC1_33			Féverole ou méteil									
EPC2_46								Sorgho ou sarrasin				
PC1_33		Avoine									Avoine	
PC2_47										luzerne		

C'est principalement la période d'implantation du couvert qui conditionne les dates de pâturage. Entre mai et juillet, la totalité des surfaces sont exploitées pour les cultures. Si ce n'est pas un problème pour les éleveurs qui considèrent ces surfaces comme additionnelles à la SFP (EPC2_46 et EPC3_46), il faudra par contre trouver des ressources estivales pour installer un éleveur sur les territoires céréalières où les prairies sont rares : « Le problème, c'est qu'ici il y a de la ressource en hiver mais en été tout est en culture donc c'est plus compliqué », PC1_33

Pour répondre à cette difficulté, trois solutions sont envisagées par les enquêtés :

Solution 1 :

La première solution consiste à organiser son pâturage auprès de plusieurs propriétaires pour diversifier le type de surfaces pâturées. C'est ce que fait l'éleveur EC1_33 qui fait pâturer, en dehors des couverts l'hiver, de parcs photovoltaïques l'été puis 300 à 400 ha de bois et parcelles pare-feu en fin d'été et à l'automne. Si cette possibilité de rotation sur les surfaces additionnelles est mentionnée par un propriétaire, cette organisation est très chronophage pour le berger EC1_33 : le gardiennage et les déplacements prennent beaucoup de temps et s'il devait recommencer, il affirme qu'il ne se lancerait pas seul. « Je pense simplifier le système pour me libérer du temps et me faire remplacer pour envisager une nouvelle vie privée et enfin sortir, prendre des vacances », EC1_33

« Pour l'instant, l'éleveur sans terre installé va sur les parcs photovoltaïques. Mais à l'avenir, pour les nouveaux, ce sera un frein », PC1_33

Solution 2 :

La transhumance inversée est déjà réalisée par certains éleveurs qui ont des difficultés à trouver des ressources suffisantes l'hiver dans les Pyrénées (mise en hivernage) et partent en plaine, ils pourraient alors pâturer les couverts. Dans l'autre sens, il y a encore de la place pour que des éleveurs de la plaine viennent mettre leurs brebis en estives, mais ce sont surtout des estives assez pauvres et hautes qui se trouvent dans les zones en déprise. *« Apparaît alors l'importance d'avoir des races rustiques conduites en extensif également le reste de l'année pour ne pas habituer les brebis à une alimentation trop riche (ce qui est le cas de couverts) ».* (Claire Boniface, conseillère ovine, CDA65)

« Après la solution pourrait être des personnes qui viennent des Pyrénées en hiver et repartent en été. », PC1_33

Solution 3 :

« À partir de juillet, elles iraient sur les chaumes et sur des sorghos fourragers implantés exprès si besoin », PC2_47

Il faut trouver un assolement qui permette de fournir du fourrage toute l'année. C'est le projet du propriétaire PC2_47 qui souhaite passer ses 30 ha hectares de luzerne en prairies temporaires pour garantir une ressource continue pour l'alimentation des brebis :

Figure 2 : Calendrier de pâturage envisagé par PC2_47 (source : enquêtes brebis_Link 2019)

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept	oct.	nov.	déc.
PC2_47_47	Couverts		Prairies temporaires + engrais verts (trèfle)			Chaumes et sorgho fourrager			Couverts			

Il se placerait alors comme fournisseur de fourrage et souhaiterait installer un berger sur son exploitation, quitte à être une sorte de « pépinière » pour les personnes souhaitant se lancer le temps qu'elles aient leurs propres terres.

➔ La réintroduction d'éleveurs dans les zones céréalières est un souhait clairement énoncé mais invite à la réflexion vers des systèmes d'élevage adaptés.

IV- Le point de vue des éleveurs : faire face aux difficultés de gestion du troupeau et aux questions de bien-être animal

1- La mise au pâturage des brebis sur les couverts : des risques d'entéro-toxémies et un travail très chronophage

Quand l'éleveur n'est pas le propriétaire, il organise le pâturage comme il l'entend. Le propriétaire indique quand même les parcelles disponibles au pâturage et demande à sortir les brebis d'une parcelle quand nécessaire (PC1_33 et PC2_47) en prévenant 6 jours à l'avance minimum par exemple (PC1_33).

Alimentation des brebis : Les couverts représentent un fourrage à bonne valeur alimentaire. Les éleveurs peuvent ainsi faire pâturer des animaux à forts besoins comme les brebis en gestation (EC1_33, EPC2_46 et EPC3_46) en plus du reste du troupeau (EC1_33). Seul PC2_47 accueille un éleveur qui ne fait pâturer que des brebis vides car il a peur d'un impact des parasites de la luzerne sur la fertilité du troupeau.

Sur les couverts, aucune complémentation n'est nécessaire (EC1_33, EPC2_46 et EPC3_46) mais les animaux manquent parfois de fourrage sec (EPC3_46). Il faut donc se méfier de cas d'entéro-toxémie assez nombreux.

Un temps de travail important : La gestion du pâturage peut être très chronophage avec le redécoupage des parcelles et le gardiennage. Mais, sans ces activités, le temps de travail est limité :

- La mise en place des clôtures prend 1 à 2 h par jour pour les parcelles recoupées au jour le jour (EC1_33, EPC2_46) ou ½ à 1 jour par an pour une clôture fixe. (EPC3_46) Les parcelles sont redécoupées (EC1_33, PC1_33 et PC2_47) pour permettre un désherbage plus homogène : les brebis ne laissent pas une espèce moins appétente de côté (PC1_33).
- Le suivi du troupeau se fait soit quotidiennement (EC1_33 et EPC2_46), soit tous les 2 jours (EPC3_46)
- Le gardiennage du troupeau (EPC3_46) prend 2 à 5 h/j
- Les animaux sont déplacés à pied et ne rentrent pas la nuit. (EC1_33, EPC2_46 et EPC3_46)

2- Des brebis qui pâturent dehors en plein hiver, cela pose question d'un point de vue bien-être animal

Les brebis pâturent donc l'hiver des parcelles qui ne comportent ni abris ni eau. Cette dernière doit être apportée avec des tonnes à eau (5/5 enquêtés). La question du bien-être animal est donc mentionnée par EC1_33 et PC1_33 :

« Quand on en a parlé autour de nous, certains nous ont dit qu'on était fou, que les brebis allaient crever... », « L'éleveur a reçu des menaces de mort : les gens ont cru qu'il maltraitait les brebis car ils ont vu 5 brebis mortes qu'il avait regroupées. Ils ont aussi cru que les chiens étaient abandonnés », PC1_33

Pour s'adapter à cette demande du grand public, certains enquêtés argumentent de la façon suivante :

- Eau : il y a l'irrigation si besoin pour remplir les tonnes à eau (EPC3_46). Pour les parcelles non irriguées, il y a des fossés en général mais ils ne sont pas assez curés (EC1_33).
- Abris : un propriétaire (PC2_47) envisage de clôturer des îlots comprenant des abris naturels dans un futur proche. C'est ce qui est déjà fait par EC1_33 : « je cherche toujours des pins à côté pour le mauvais temps l'hiver » (EC1_33)

L'état corporel du troupeau se maintient au pâturage et aucun cas d'intoxication n'a été observé malgré quelques problèmes de piétin (EPC2_46 et EPC3_46).

Le projet BIENE mené par le CIIRPO, l'INRA et l'Institut de l'élevage a tenté d'amener des réponses à ces questions. Pendant l'hiver 2015, des indicateurs de bien-être animal ont été testés sur 1 380 brebis de race Romane, la moitié d'entre elles étant en bergerie, l'autre moitié au pâturage. Cette étude a abouti aux conclusions suivantes : en fin d'hiver, les brebis sont en meilleur état corporel au pâturage qu'en bergerie et le pâturage hivernal ne pose pas de problème de santé majeur de type boiterie ou problèmes respiratoires (Institut de l'Élevage, CIIRPO, INRA – 2015- Fiche pratique : Le pâturage hivernal et le bien-être animal).

V- Résumé : perception des enquêtés sur les forces et faiblesses du pâturage des couverts par les ovins

Tableau 2 : Avantages et inconvénients mentionnés au cours des enquêtes

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

	PROPRIÉTAIRES	ÉLEVEURS
Technique	<ul style="list-style-type: none"> + ↓ du compactage du sol (1 propriétaire) + Couvert moins développé (1 propriétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> + ↑ de la quantité de fourrage (3 éleveurs). Ex : 15 j à 3 semaines de fourrage en plus
		<ul style="list-style-type: none"> - Divagation (3 éleveurs)
Économique	<ul style="list-style-type: none"> + Économie de désherbant (1 propriétaire) + Économie de carburant (1 propriétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> + Pas de concentré ni de foin (2 éleveurs) + ↓ Frais de vétérinaires (2 éleveurs)
	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de semence (2 propriétaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de véhicule (EC1_33 berger sans terre)
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> + Écologique (2 propriétaires) 	<ul style="list-style-type: none"> + Écologique (3 éleveurs)
Santé et bien-être animal		<ul style="list-style-type: none"> + Meilleur état sanitaire (2 éleveurs)
		<ul style="list-style-type: none"> - Entéro-toxémie (1 éleveur) - Piétin (2 éleveurs) - Prédation (1 éleveur) - Brebis essayent de se gratter et se retrouvent coincées sur le dos (1 éleveur)
Social	<ul style="list-style-type: none"> + Lien social & dynamisation du territoire (1 propriétaire) 	

Les propriétaires économisent sur leurs frais de carburant et de désherbant ce qui permet d'atténuer, seulement en partie, le coût de semis du couvert. Pour les éleveurs, ce fourrage est intéressant car de qualité en période hivernale : cela leur permet de constituer des stocks moins importants. « *Le troupeau est en bien meilleure santé que dans un élevage "traditionnel"* » mentionne aussi EC3_46 malgré quelques cas de piétin, entéro-toxémie et de prédation. Enfin cette pratique est respectueuse de l'environnement. Au global, les avis positifs sont plus nombreux que les aspects négatifs.

Remarques :

- Pour limiter les risques d'entéro-toxémie, EC1_33 fait pâturer les nouvelles parcelles par paliers afin de réguler les brebis (d'abord 1 h puis 2 et ainsi de suite).

- La mise en place du pâturage des couverts et céréales peut aussi s'inscrire dans une logique de réduction des coûts. C'est ce que démontre EPC2_46 :

« *J'ai pris conscience qu'il fallait que je fasse des économies quand j'ai calculé mon coût de production sur les agneaux, soit 11,80 €/agneau produit. Aujourd'hui, je suis descendu à 8,28 € /agneau produit. Je suis passé au semis direct pour réduire mes coûts d'implantation des cultures (achat d'un semoir à 3), j'ai réduit mes coûts d'alimentation avec un agnelage en plein air au printemps avec du pâturage tournant et baisse des quantités de concentrés distribués. Les couverts et le pâturage des couverts vont avec.* »

VI. Vers un développement de la pratique : il faut communiquer et lever certains freins

Le pâturage des couverts par les ovins a donc de nombreux avantages mais la difficulté réside surtout :

- Dans les questions de bien-être animal
- dans la formation d'un bon partenariat au sein de zones où les éleveurs sont peu présents.

En effet, ce qui a aidé PC1_33 à se lancer, c'est d'avoir trouvé un éleveur indépendant et pour lequel il n'a pas eu besoin d'adapter ses pratiques. La peur de tomber sur des éleveurs peu rigoureux freine les propriétaires (PC1_33 et PC2_47). De son côté, le berger sans terre (EC1_33) a été obligé d'arrêter de pâturer certaines parcelles à cause d'une mauvaise entente avec les propriétaires : « *J'ai arrêté de faire pâturer chez certains propriétaires qui étaient trop pénibles, trop exigeants et trop maniaques* ». Les propriétaires semblent donc vouloir installer des éleveurs mais sans faire trop de compromis (cf. II). Ainsi, la bonne entente au sein du partenariat et une vision commune sont primordiales.

Tableau 3 : Quelques conseils pour se lancer (sources : enquêtes Brebis_Link 2019)

Conseils des éleveurs pour se lancer	Conseils des propriétaires pour se lancer
<ul style="list-style-type: none">- Prévoir une complémentation (EPC2_46)- Ne pas s'installer seul comme berger sans terre (EC1_33)- Nettoyer régulièrement les fils électriques (EC1_33)	<ul style="list-style-type: none">- Bien choisir l'éleveur avec qui travailler, il est primordial de bien s'entendre (PC1_33)- Mettre en place un contrat payant avec l'éleveur car c'est du fourrage qui est mis à disposition gratuitement (PC2_47)

Quelques pistes énoncées par les éleveurs et propriétaires pour développer la pratique

Afin de développer la pratique, les enquêtés ont mentionné avoir besoin de :

- Références sur le sujet (*mentionné par les 3 éleveurs et 1 propriétaire*)
- Communication auprès des acteurs afin d'insister sur l'intérêt économique de la pratique et son côté gagnant-gagnant (*1 propriétaire*)
- Prise en compte de ces pratiques dans les aides PAC (*1 propriétaire*)
- Un accompagnement avec des conseillers économiques et juridiques pour mettre en place un système équitable entre les 2 parties (*1 propriétaire*)

Un propriétaire de Gironde (PC1_33) prône également une collaboration avec le GRCETA-SFA (Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine), car le directeur est très favorable au pâturage des couverts : « *En fait, dans le secteur, s'il n'y a pas collaboration avec le GRCETA ça ne marchera pas.* » Ce groupement de recherche et de développement pour une agriculture d'avenir assure un appui technique local dans les hautes landes pour le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement (essais, journées à thèmes). Cet organisme compte 170 exploitations adhérentes.

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vignes
- Le pâturage dans les vergers
- Le pâturage sur les surfaces en déprise
- La mise en hivernage des brebis



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMIERES
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Soutiens



Partenaire financier





» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● La mise en hivernage des brebis



ANNEXE 8 – SYNTHÈSE : LA MISE EN HIVERNAGE DES BREBIS

Enquêtes éleveurs et propriétaires La mise en hivernage

Lorsque l'on évoque le sujet des surfaces additionnelles dans les Pyrénées Atlantiques, les propriétaires et les éleveurs parlent spontanément de la mise en hivernage. En effet, les troupeaux ovins laitiers pâturent sur les estives l'été mais l'hiver, les éleveurs n'ont pas toujours assez de place en bergerie pour accueillir tous leurs animaux. Ils mettent donc une partie de leurs brebis en pension majoritairement chez des éleveurs bovins. Ces derniers ont des prairies non utilisées l'hiver et depuis peu certains mettent leurs inter-cultures à disposition des brebis prises en pension.

I- Des partenariats traditionnels entre des petits éleveurs laitiers transhumants et des polyculteurs-éleveurs bovins

Tableau 1 : profil des éleveurs enquêtés (Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	EH1	EH2
	Caractéristiques de l'exploitation	
SAU (ha)	12	58
SFP (ha)	12	32
Nombre de brebis	250	480
Race	Manech tête noire	Manech tête rousse et Manech tête noire
Productions	Lait de brebis et fromage fermier Ossau Iraty	Lait de brebis produit selon le cahier des charges de l'AOP Ossau-Iraty
Circuits de commercialisation	Vente directe pour 15% du lait transformé fromage	Circuit long
Autonomie alimentaire	non	non
	Caractéristiques des exploitations prenant les brebis en hivernage	
Type de surfaces mises à disposition (ha)	Prairies et couverts	Prairies (30 ha) / landes (25 ha) / sous-bois et châtaigneraies
Nombre de propriétaires impliqués	1	2
Activité du (des) propriétaire(s)	Ancien éleveur bovin	Éleveurs de Blondes d'Aquitaine

EH : éleveurs mettant une partie de son troupeau en hivernage chez des propriétaires

Tableau 2 : profil des propriétaires enquêtés (Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	PH1	PH2
	Caractéristiques de l'exploitation	
SAU (ha)	72	43
SFP (ha)	47	37
Productions	Bovin viande et maïs	Bovin viande / poulets plein air
Circuits de commercialisation	Circuit long	Circuit long
	Caractéristiques du système de mise en hivernage	
Type de surfaces mises à disposition	Prairies 40 ha / couverts 13 ha	Prairies 40 ha / couverts 13 ha
Nombre d'éleveurs avec qui ils sont en partenariat	2	2
Nombre de brebis accueillies	Environ 130	Environ 120

PH : propriétaires accueillant des brebis durant l'hiver sur leur exploitation

Remarque : EH2 et PH2 sont dans le même partenariat (et développe aussi un partenariat avec d'autres agriculteurs), ce qui n'est pas le cas d'EH1 et PH1

La mise en hivernage des brebis repose sur des partenariats anciens qui ont toujours existé (EH1, EH2, PH1, PH2). Ils sont le fruit de contrats tacites, entre connaissances (EH1, PH1) ou trouvés par le bouche-à-oreille (EH2, PH2). Les éleveurs et les propriétaires ont perpétué cette pratique car elle est traditionnelle (EH1, PH1, PH2) et correspond à un système d'organisation bien précis : « cette pratique est vitale, si on nous l'enlevait ça pèterait », EH2.

II- Une pratique « gagnant-gagnant » qui ne présente que peu d'inconvénients

Cette technique est source de revenu pour le propriétaire qui y voit également un apport de fertilisation sur ses parcelles. Elle permet aux éleveurs de gagner du temps, de la place sur l'exploitation l'hiver et d'alimenter une partie de leur troupeau. C'est donc un partenariat gagnant-gagnant qui comporte peu de contraintes.

Tableau 3 : Atouts et inconvénients à la mise en Hivernage des brebis chez des propriétaires

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

	Propriétaire	Éleveur
TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> + Fertilisation des parcelles (PH1, PH2, EH1, EH2) + Entretien des prés de fauche l'hiver (PH2) + Amélioration de la qualité du foin (PH1, PH2) 	<ul style="list-style-type: none"> + Libère de la place sur l'exploitation (dans les bâtiments et sur les parcelles) (EH1, EH2)
	<ul style="list-style-type: none"> - Léger salissement des parcelles (PH2) 	<ul style="list-style-type: none"> - Boiteries (EH1, EH2) - Les animaux ne reviennent pas toujours avec un état corporel satisfaisant faute de suivi et d'alimentation suffisante (qualité et quantité) (EH2) - Divagation et prédation (PH2)
ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> + Rentrée d'argent (35-38 € par brebis) (PH1, PH2) 	<ul style="list-style-type: none"> + Économies de fourrage (EH2)
LIEN SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> + Création de liens entre la plaine et la montagne (PH2, EH1) 	
TRAVAIL		<ul style="list-style-type: none"> + Baisse de la charge de travail (EH1, EH2)
	<ul style="list-style-type: none"> - Prend un peu de temps mais « peu contraignant » (PH1, PH2) 	

III- Les brebis pâturent les prairies l'hiver et depuis peu les couverts intermédiaires

Les brebis sont mises en pension d'octobre à mai (EH1, EH2, PH2, PH1). En dehors de cette période, les bovins pâturent ces surfaces (PH2) ou les prairies sont fauchées pour faire du foin (PH1, PH2). Les brebis, elles, partent sur les estives.

Les brebis peuvent être mises en pension sur des prairies naturelles (PH2) ou des prairies temporaires (PH1) mais il existe un risque qu'il n'y ait pas assez d'herbe l'hiver (EH2). Aujourd'hui, « *les meilleures places sont prises et beaucoup prennent trop de bêtes par rapport au nombre qu'ils pourraient accueillir* » (EH2).

Intégrer le pâturage des dérobées à cette pratique ?

Une évolution récente dans ce système de mise en hivernage est la présence de couverts hivernaux implantés en inter-cultures chez les polyculteurs-éleveurs qui accueillent les brebis. En effet, la mise en place de couverts hivernaux est fortement incitée par la PAC (quand elle n'est pas rendue obligatoire par la directive nitrate dans les zones vulnérables) et comporte de nombreux atouts

auxquels les agriculteurs sont de plus en plus sensibles. Ils sont souvent implantés après un maïs ou entre 2 maïs. Pour ceux qui détruisaient ce couvert au glyphosate, le pâturage des brebis l'hiver a permis d'éliminer ce traitement phytosanitaire (PH1 et PH2). Après leur passage, le couvert est broyé si besoin et enfouis (PH1, PH2). Les polyculteurs-éleveurs semblent donc voir les brebis comme une alternative au glyphosate contrairement aux céréaliers.

« C'est toujours mieux de faire pâturer les brebis sur les couverts que de les détruire au glyphosate », EH2

Type de couverts pâturés :

- avoine triticales vesce féverole pois (PH1)
- Ray-Grass trèfle (PH2)

Concernant le choix du couvert implanté, un propriétaire sur les 2 en discute avec l'éleveur avant de l'implanter. Jean Beudou, conseiller ovin à la Chambre des Pyrénées Atlantiques ayant réalisé les enquêtes estime que : « dans tous les cas, les éleveurs sont forcément satisfaits car les inter-cultures sont bien souvent plus "riches" que les prairies, quel que soit le type de couvert. Les éleveurs ne semblent pas chercher à "imposer" des couverts spécifiques.

IV- Particularités du pâturage hivernal des brebis :

Des surfaces pâturées l'hiver sans abri pour les brebis

Comme pour le pâturage des couverts ou des vignes, les brebis pâturent des surfaces sans abri naturel (EH1, EH2) « ce qui n'est pas l'idéal l'hiver » (EH2). EH1 est conscient lui aussi du problème mais n'y voit pas un sujet d'inquiétude :

« Avec 15 j de pluie elles souffrent un peu, mais ça les endurecit, il n'y a pas de mortalité pour autant et au final ça les rend plus robustes ». EH1

La mise en pension est réservée aux agnelles et aux brebis non traites

Ce sont majoritairement les agnelles qui sont mises en pension chez les propriétaires (EH1, EH2, PH2, PH1). Elles sont parfois accompagnées de brebis gestantes plutôt tardives (EH1, EH2, PH1) et de brebis vides (EH1). Il faut des animaux à faibles besoins car les lots ne sont souvent pas complémentés (EH1, EH2). Dans certains cas, du foin peut leur être apporté (EH2).

Du travail en plus pour le propriétaire, l'éleveur lui vient parfois en aide

Les propriétaires accueillent des brebis venant d'exploitations situées à une cinquantaine de kilomètres de chez eux. Le temps de trajet étant important, ils prennent complètement les brebis en charge pour les tâches de routine (PH1 et PH2). Ils s'occupent de la surveillance, de l'abreuvement et des petits déplacements du troupeau (PH1, PH2). S'il y a des déplacements de plus de 1 km à effectuer, PH1 contacte les éleveurs qui viennent l'aider. Les éleveurs viennent aussi donner un coup de main à PH2 lorsque c'est nécessaire. Ce sont les éleveurs qui se chargent du suivi sanitaire des brebis. Enfin, les propriétaires doivent clôturer les parcelles notamment sur les couverts intermédiaires (PH1, PH2). S'occuper des brebis prend environ 1 h par semaine (PH2) aux propriétaires.

Remarque : les propriétaires peuvent accueillir plusieurs troupeaux différents chez eux (PH1, PH2). Pour limiter les risques sanitaires et la transmission de parasites entre les troupeaux, « chaque éleveur a ses prairies définies » chez PH2.

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vignes
- Le pâturage dans les vergers
- Le pâturage dans les exploitations de grandes cultures
- Le pâturage sur les surfaces en déprise



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMIERES
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Le CIRPO



Soutiens



Partenaire financier





» Complémentarité élevage/culture, des exemples dans le sud-ouest

En 2018, une cinquantaine d'enquêtes réalisées dans 5 départements du Sud-Ouest ont permis de recueillir des témoignages d'éleveurs, de propriétaires et de collectivités engagés dans le pâturage des surfaces additionnelles (vignes, couverts végétaux, surfaces en déprise, verger).

L'analyse des différentes enquêtes a permis l'élaboration de plusieurs dossiers thématiques qui rendent compte des motivations, stratégies et pratiques rencontrées.

DOSSIERS
THÉMATIQUES

● Le pâturage sur les surfaces
en déprise



ANNEXE 6 – SYNTHÈSE : PÂTURAGE SUR LES SURFACES EN DÉPRISE

Enquêtes éleveurs et propriétaires

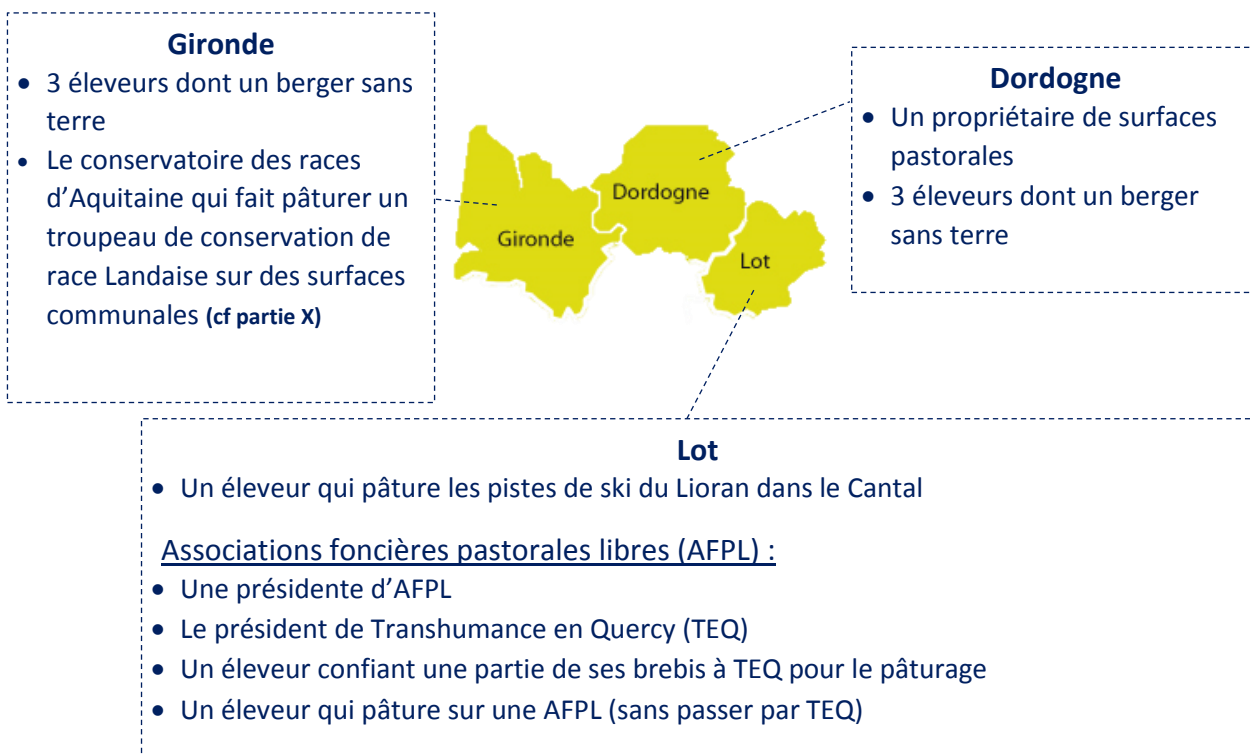
Les surfaces en déprise

Les surfaces pastorales sont des surfaces dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage, et caractérisées par des ressources naturelles spontanées avec présence plus ou moins importante d'espèces ligneuses. Aucune récolte n'est possible et les interventions mécaniques sont souvent limitées à quelques girobroyages. (GUERIN et al., 2001). Ces surfaces couvrent de larges zones : landes, friches, forêts, bois mais aussi prairies permanentes non fauchables du fait de fortes contraintes : pentes, inondations...

Or, ces surfaces fournissent un fourrage adapté à l'alimentation des ovins. Non seulement l'herbe est valorisable, mais les surfaces pastorales ligneuses offrent d'autres ressources alimentaires consommables par les brebis (genêts, lierre, feuillage de chênes...). (MEURET et AGREIL, 2007).

Ces surfaces peuvent être mises à profit dans de nombreux systèmes d'exploitation différents et leur pâturage peut couvrir une part non négligeable de l'alimentation du troupeau.

Dans le cadre de Brebis_Link, 13 personnes pratiquant le pâturage de surfaces pastorales ont donc été enquêtées afin de répertorier les différents systèmes existants :



Au global : 9 éleveurs, 1 propriétaire, 1 présidente d'AFPL, le président de TEQ et une chargée de missions au conservatoire des races d'Aquitaine ont été enquêtés, soit 12 propriétaires et éleveurs (et le conservatoire des races d'Aquitaine qui fera l'objet d'une partie spécifique).

I- À chaque éleveur enquêté son utilisation des surfaces pastorales : des profils très différents

Les surfaces pastorales offrent des ressources fourragères non négligeables au troupeau mais, comme il est impossible de prévoir de façon fiable la quantité et la valeur alimentaire prélevées sur parcours, aucun calcul de ration n'est envisageable (MEURET, BELLON et al., 1995). Ainsi, dans notre échantillon, ces surfaces sont systématiquement utilisées comme surfaces complémentaires à la surface fourragère principale du troupeau. Les parcours sont pâturés pendant une période donnée dans l'année et parfois même par une partie seulement du troupeau. Le système d'utilisation des surfaces pastorales est donc propre à chaque éleveur. Trois grands systèmes se dessinent.

1) Des éleveurs qui pâturent chez quelques propriétaires en complément de leur surface fourragère principale (ESP1_24, ESP2_33, ESP3_46, ESP4_33, ESP5_24 et PSP_24)

Tableau 1 : Présentation de 5 des éleveurs enquêtés pâturant sur surfaces pastorales

(Source : enquêtes Brebis_Link 2018)

	ESP1_24	ESP2_33	ESP3_46	ESP4_33	ESP5_24
Localisation	Dordogne	Gironde	Lot	Gironde	Dordogne
Début de la pratique	2002	2015	2016	1983	Depuis toujours
Caractéristiques de l'exploitation					
SAU (ha)	265	6,8	110	50	61
SFP (ha)	260	6,8	96	50	46
Nombre de brebis	1100	530	160	500	200
Race	Blanche du Massif central	Landaise	Blanche du Massif central x Charollais	Manech tête Noire et Basco Béarnaise	Blanches du Massif Central
Productions	Agnelles de reproduction et agneaux (LR)	Agneaux lourds à l'herbe	Agneaux fermiers du Quercy (LR)	Agneaux de lait et Tomme de brebis	Agneau (AB)
Circuits de commercialisation	Circuit long	Vente directe	Circuit long	Vente directe	20% vente directe / 80% circuit long
Surfaces additionnelles pâturées/ mise à disposition pour le pâturage					
Surfaces pastorales pâturées (ha)	Bois (40 ha) Landes (50 ha) Chaumes (5 ha)	Pin (15 ha) Feuillus (15 ha) Landes (15 ha)	Pistes de ski du Lioran (200 ha)	Friches (30 ha) Feuillus (150 à 200 ha)	Feuillus (120 ha)
Nombre de propriétaires impliqués	30 et une AFPL	1	1	3	30
Autonomie alimentaire	oui	oui	oui	oui	oui
Attentes du pâturage en milieu pastoral					
Raison de la mise en place de la pratique	Surfaces supplémentaires pour développer le troupeau	Besoin de surfaces fourragères pour faire pâturer les brebis	Souplesse dans la gestion des surfaces fourragères	Économie sur l'achat de fourrage	A assez de fourrages mais c'est un gain de temps qu'elles soient dehors

Quatre des éleveurs enquêtés font pâturer une partie de leur troupeau chez des propriétaires rencontrés de manière informelle autour d'un accord tacite. Ces propriétaires ont des profils très différents (pilote de ligne, entrepreneur, agriculteur à la retraite...), mais une même motivation : l'entretien de leurs parcelles. Un propriétaire originaire de Dordogne illustre leurs motivations :



PSP_24
Propriétaire de bois et de pelouses en Dordogne

« Je suis retraité originaire de Dordogne. Je suis issu de la grande distribution, c'est à cette occasion que j'ai rencontré l'éleveur lors d'animations où il présentait l'agneau pastoral du Sarladais. L'éleveur fait pâturer 6 ha de pelouses et 2 ha de bois chez nous depuis 6 ans et nous aimerions faire pâturer les 4 ha de bois qui restent. [...] Je voulais entretenir mes parcelles, la campagne est belle quand elle est entretenue. [...] Au départ c'est le relationnel avec l'éleveur qui a été l'élément déclencheur, ensuite on était contents à l'idée d'avoir des animaux. »

Les requêtes des propriétaires sont plutôt bien accueillies par les éleveurs qui souhaitent développer leurs troupeaux mais manquent de terres (ESP1_24, ESP2_33). Les surfaces intéressent aussi ceux qui souhaitent faire des économies financières en pâture ces surfaces gratuitement (ESP3_46) ou encore qui veulent gagner en souplesse sur la gestion de leur stock et dans leur travail (ESP4_33, ESP5_24). Ces surfaces interviennent donc en complément de celles de l'exploitation ce qui implique des partenariats avec un nombre restreint de propriétaires voisins dans la plupart des cas (ESP2_33, ESP3_46 et ESP4_33). Les surfaces pastorales sont ainsi considérées comme des surfaces additionnelles pour arriver à l'autonomie alimentaire du troupeau et la sécuriser.

2) S'installer en tant que Berger sans terre (Ebst1_24, Ebst2_33)

Deux éleveurs enquêtés se sont installés comme bergers sans terre (Ebst1_24, Ebst2_33). Ils ne sont propriétaires d'aucune surface et ne possèdent pas de bergerie : seul leur cheptel et le matériel nécessaire à sa conduite leur appartiennent. Ainsi, la viabilité de leur exploitation repose sur l'entretien d'un réseau de propriétaires qui leur permet de disposer de surfaces en quantité suffisante pour répondre aux besoins du troupeau tout au long de l'année. L'important est de construire un « réseau » afin de travailler avec un panel de propriétaires assez large pour avoir des alternatives si l'un d'eux n'accepte plus leur venue (Ebst1_24, Ebst2_33). Ils se sont orientés vers ce système suite à une nécessité de trouver des terres. Ils n'avaient pas forcément les moyens d'investir dans du foncier (Ebst1_24, Ebst2_33) ni de louer une ferme (Ebst1_24). Dans le contexte actuel où l'installation hors cadre familial est difficile car les exploitations sont coûteuses à reprendre et les terres rares, le statut de berger sans terre fait son retour en France.

Tableau 2 : Présentation des bergers sans terre enquêtés (source : enquêtes Brebis_Link 2018)

	Ebst1_24	Ebst2_33
Localisation	Dordogne	Gironde
Berger sans terre	oui	oui
Expérience	Depuis 9 ans	Depuis 10 ans
Caractéristiques de l'exploitation		
Nombre de brebis	300	125
Race	Sasi ardi	Scottish Black Face
Période d'agnelage	Décembre à avril	mars
Production	Ovins viande	Ovins viande
Commercialisation	AMAP et vente directe	Vente directe
Surfaces pâturées		
Rayon du périmètre pâturé	10 km	20 km
Surfaces pâturées	Friches : 100 ha Bois : 400 ha Pré de fauche : 100 ha	Bois (pins et chênes): 70 ha Prairies inondables : 31 ha
Nombre de propriétaires impliqués	Plus de 50	3
Autonomie alimentaire	oui	Selon les années

Ils travaillent avec des propriétaires avec la même motivation que mentionnée dans la partie précédente : l'entretien de leurs parcelles. Cependant, les ressources proposées sont plus variées pour répondre aux besoins physiologiques de l'ensemble du troupeau (brebis gestantes, agneaux).

3- Le pâturage sur des Associations Foncières Pastorales Libres (AFPL) dans le Lot et en Dordogne qui passe parfois par la mise en commun des troupeaux

Dans les départements du Lot et de la Dordogne, la mise en place d'Associations Foncières Pastorales Libres se développe, portée par la volonté des propriétaires de voir le milieu entretenu mais aussi par la nécessité d'assurer une prévention des risques incendies importants dans cette zone. Depuis l'arrêté préfectoral lotois de Juin 2007, la création d'AFPL et de Groupements pastoraux (GP) est autorisée « dans les communes comprises dans des territoires à vocation pastorale retenus par l'autorité administrative au titre des mesures agro-environnementales territorialisées notamment dans

les zones Natura 2000, les zones en déprise à vocation pastorales et les espaces boisés à vocation sylvo-pastorale ». Elles fonctionnent sur le même principe que les AFPL créées en zones de montagne ou dans des espaces à usage extensif saisonnier depuis la loi du 3 janvier 1972 (Loi n° 72-12 relative à la mise en valeur pastorale).

La création d'AFPL dans le secteur est une réponse à la problématique d'incendies des terrains mal entretenus et très morcelés. Au sein d'un périmètre défini, elle regroupe des propriétaires de terrains avec l'objectif de leur faire signer des Conventions Pluriannuelles de Pâturage avec un éleveur qui viendrait faire pâturer ces surfaces (et donc en diminuer l'embroussaillage).

Afin de mieux comprendre le fonctionnement spécifique du pâturage au travers d'AFPL, différents maillons de l'organisation ont été enquêtés :

- Une propriétaire ayant inclus ses surfaces dans une AFPL en Dordogne (également présidente de cette AFPL) (Pafp_46)
- Un éleveur qui pâture sur une AFPL (Eafp1_46)

Au moment de la constitution d'une AFPL, si un éleveur local est intéressé, il est prioritaire pour pâturer sur les terrains. Mais il arrive que des AFPL soient créées dans une zone où il n'y a pas d'éleveur. L'objectif étant de faire passer des brebis sur les terrains pour débroussailler, le pâturage de ces surfaces peut se faire via un troupeau collectif dont les brebis appartiennent à des éleveurs plus éloignés qui engagent un berger pour la surveillance. Une association d'éleveur s'est ainsi formée dans le Lot sous le nom de « Transhumance en Quercy ». Nous avons donc rencontré :

- Le président de l'association d'éleveurs « Transhumance en Quercy » (TEQ) (Eteq1_46)
- Un éleveur confiant une partie de ses brebis à TEQ pour le pâturage (Eteq2_46)

Remarque : Afin de mieux comprendre l'organisation de ce système et l'impact du département sur leur création, des entretiens complémentaires ont été réalisés dans le cadre des enquêtes « projets collectifs ». Elles permettront d'expliquer plus précisément le mode de fonctionnement des AFPL et les étapes de mise en place d'un tel projet.

Tableau 3 : Présentation des 2 éleveurs faisant pâturer sur une AFP, l'un d'eux fait appel à TEQ
(Source : enquêtes Brebis_Link 2018)

	Eafp_46	Eteq2_46
Localisation	Lot	Lot
Expérience	Depuis 2016	Depuis 2005
Pâturage via TEQ	non	oui
Caractéristiques de l'exploitation		
SAU	175	200
SFP	170	170
Nombre de brebis	360	340
Race	F1 46 Causses du Lot	F1 46 Causses du Lot croisées
Production	Agneaux fermiers du Quercy (LR)	Agneaux fermiers du Quercy (LR)
Commercialisation	Circuit long et vente directe	Circuit long
Surfaces pâturées		
AFPL pâturée(s)	AFPL du Vieux Barthas	AFPL de Luzech Belaye AFPL du Mont Saint Cyr
Surfaces de l'AFPL pâturée	bois, landes et pelouses (63 ha)	Parcours, bois (600 ha) pour Luzech et (400 ha) pour le Mont Saint Cyr
Autonomie alimentaire	Selon les années	oui
Remarques		
Motivations	Autonomie fourragère	Autonomie Fourragère

II- Des motivations différentes de la part des éleveurs et des propriétaires pas toujours faciles à concilier

Tableau 4 : Les motivations des propriétaires citées par les 12 enquêtés

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Motivation	Nombre de réponses								
Entretien des surfaces									9
Protection contre le risque incendie					5				
Présence d'ovins sur le territoire			3						
Relationnel avec l'éleveur		2							
Maintenir un paysage ouvert	1								
Maintenir des éleveurs sur le territoire	1								
Préserver la biodiversité des espaces naturels	1								

■ Entretien ■ Élevage ■ Environnement

Remarque : la gestion du risque incendie est concentrée dans le Lot

Témoignages :

« C'est le relationnel avec l'éleveur qui a été l'élément déclencheur : on a voulu lui donner un coup de main. », PSP_24

« Les propriétaires voient que tout est propre quand les brebis pâturent régulièrement : ils sont contents que ce soit entretenu parce qu'ils sont attachés à leur patrimoine. », Ebst2_33

« Ce qui les motive c'est la prévention du risque incendie essentiellement mais aussi un engouement pour les troupeaux d'ovins qui, avec leur petite taille et leurs cloches, sont mieux appréciées que les vaches », Eteq1_46

« Je voulais l'entretien de mes parcelles, la campagne est belle quand elle est entretenue. », PSP_24

« Pour le conseil départemental du Cantal il s'agissait d'entretenir les surfaces de la station de ski par le pâturage. », ESP3_46

« Faire pâturer ces surfaces à l'abandon, ce n'était que du bon sens. », Pafp_46

Tableau 5 : Les motivations des éleveurs citées par les 12 enquêtés

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Motivation	Nombre de réponses				
Sécurité et souplesse dans la gestion de l'autonomie alimentaire					5
Besoin de ressources fourragères					5
Baisse des charges d'alimentation			3		
Allègement de la charge de travail		2			
Impossibilité d'investir dans une exploitation au moment de l'installation	1				
Mode de vie / système écologique	1				

■ Économique ■ Autonomie fourragère ■ Système d'élevage ■ Environnement

Témoignages :

« Je recherchais de la sécurité et de la souplesse dans mon autonomie fourragère », Eafp_46

« Depuis plusieurs années, je subissais les effets des sécheresses successives et de plus en plus marquées. Ça a impacté mon équilibre fourrager et j'étais obligé d'acheter du fourrage. Depuis que je suis sur les AFP, je n'ai plus besoin d'en acheter. », Eteq2_46

« Je n'avais pas besoin de ressources supplémentaires mais j'y ai trouvé un intérêt dans la variété de la flore pâturée et une opportunité qui me dispense d'achat de fourrages et de concentrés. », ESP4_33

« Les éleveurs ovins qui intègrent aujourd'hui TEQ n'étaient pas forcément très motivés au départ de ces actions. L'intérêt s'est révélé au fil du temps avec un confort de travail sur les exploitations, généré par l'absence d'une partie des animaux pendant plusieurs semaines avec pour conséquence, une baisse des charges d'alimentation. Je reste quand même déçu car je pensais que ces pratiques, et notamment la constitution d'un troupeau d'agnelles, permettraient aux éleveurs de renforcer leurs effectifs de brebis mais ce n'est pas le cas. Le travail tout au long de l'année reste le frein principal. », Eteq1_46

Si les propriétaires sont surtout à la recherche d'un éleveur dans l'optique d'entretenir leurs surfaces, les éleveurs ne pâtureront ces surfaces qu'à condition qu'elles fournissent du fourrage intéressant pour l'alimentation d'un troupeau en production. Ainsi, comme pour les autres types de couverts pâturés, il faut trouver un compromis intéressant pour tous.

Des motivations aux avantages réels : le volet fourrager est intéressant mais ce n'est pas toujours une pratique économique

Au départ, les éleveurs sont donc motivés par le gain de fourrage que le pâturage de ces surfaces peut apporter et par les économies possibles dans les charges d'alimentation.

Une fois lancés dans la pratique, l'intérêt fourrager du pâturage se concrétise :

- ➕ Le système fourrager est sécurisé notamment en période de sécheresse (*Ebst1_24 et Ebst2_33*)
- ➕ Ces surfaces apportent une alimentation riche et variée (*Ebst1_24, Ebst2_33, ESP2_33 et ESP4_33*)
- ➕ L'économie de fourrages peut être conséquente puisque ces surfaces représentent 1/5 de la ressource fourragère de l'exploitation d'ESP1_24. ESP5_24 arrive lui à vendre 15% d'excédent en fourrage par an.

Cependant, si les charges d'alimentation sont à la baisse, le pâturage des surfaces pastorales engendre des frais plus ou moins importants selon le système d'élevage :

- Achat des clôtures (*ESP2_33*) si ces dernières ne sont pas financées par le propriétaire ou l'AFPL (*PSP_24 et Pafp_46*)
- Loyer de pâturage sur les AFPs du Lot (*Pafp_46*). En Dordogne, « *les AFPL ne demandent aucun loyer car se serait réductif pour les éleveurs vu la charge de travail engendrée* », Bernadette Boisvert, conseillère pastoralisme à la chambre d'agriculture de Dordogne.
- Frais de gardiennage dans le cas d'un troupeau collectif avec berger employé (*ESP3_46 et ESP4_33*)
- Frais de déplacement pour les éleveurs dont l'exploitation est éloignée des surfaces pâturées (*Ebst1_24, Ebst2_33, Eafp_46 et ESP3_46*)
- Les surfaces pâturées sont grandes. Ainsi, 3 éleveurs ont mentionné avoir moins de parasitisme et donc diminuer leurs frais vétérinaires. Pour les éleveurs qui mettent leurs troupeaux en collectif, il faut par contre renforcer la prophylaxie avec des traitements supplémentaires.

Ainsi, l'intérêt économique est dépendant du système de production de chacun et donc très variable.

III- Des surfaces pâturées très diverses qui présentent aussi des inconvénients

1) Quelles sont les surfaces pastorales pâturées par les enquêtés ?

Les surfaces pastorales pâturées sont très variées :

- Bois (*7 enquêtés*)
 - Feuillus : chênaies (*3 enquêtés*), châtaigniers (*3 enquêtés*)
 - Conifères : pinède (*2 enquêtés*)
- Landes (*4 enquêtés*)
- Pelouses (*3 enquêtés*)
- Terrains particuliers (*2 enquêtés*)
- Friches (*2 enquêtés*)
- Pistes de ski (*1 enquêté*)

La taille des parcelles et le nombre de propriétaires impliqués sont très variés.

Quelques définitions:

Pelouse : surfaces en herbe où les broussailles ont un taux de recouvrement inférieur à 30%. Elles sont situées sur des sols séchant de Causses calcaires en Dordogne et dans le Lot. La végétation est plutôt clairsemée et composée essentiellement d'espèces herbacées vivaces.

Landes : 30 à 60% du couvert est embroussaillé pour des landes claires ou assez fermées alors que plus de 60% du couvert l'est dans les landes fermées.

Bois : la surface est couverte à plus de 25% par des arbres

Source : Techniques pastorales sur les Causses du Massif Central, 2009.
Coordination F.Launay, IDELE, INRA et Chambre d'agriculture de l'Aveyron, du Lot et du Lot et Garonne

2) Dans nos enquêtes, les surfaces pastorales ne représentent jamais la totalité de l'apport fourrager du troupeau : elles sont associées au pâturage de prairies

Dans notre échantillon, le pâturage des surfaces pastorales a toujours lieu en complément de celui de surfaces fourragères « cultivées » ou de prairies permanentes.

Les surfaces pastorales ligneuses telles que les bois n'offrent pas une ressource fourragère suffisante pour tous les stades physiologiques des brebis selon les bergers sans terres (Ebst1_24, Ebst2_33). Ainsi, ils ont associé dans le parcellaire pâturé des surfaces pastorales et des prairies :

- Les prés de fauche de certains propriétaires : Ebst1_24 les utilise en dehors des périodes de fauche notamment l'hiver
- Les prairies inondables et surfaces classées Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Ebst2_33 pâture des prairies communales situées le long de la Garonne qui sont parfois inondées au printemps. S'il y a accès, c'est qu'elles étaient auparavant en maïs mais la communauté de commune avait la volonté d'enherber ces terres proches de la Garonne pour y remettre des animaux et se rapprocher du milieu naturel. Il a également accès à des zones ENS voisines à titre d'expérimentations.

« Je voulais des prairies pour assurer l'alimentation des brebis en lactation et la croissance des agneaux au printemps vu que cette race agnèle en mars. Les pins sont intéressants pour les autres périodes de l'année ou les animaux ont de plus faibles besoins : en été, en automne et en début d'hiver. »



Ebst2_24
Éleveur en Dordogne

3) Des surfaces avec des atouts mais aussi beaucoup de contraintes

Tableau 6 : Avantages et inconvénients des surfaces pastorales d'après les éleveurs enquêtés
(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> ● Surfaces gratuites (10 enquêtés) ● Fourrage diversifié (5 enquêtés) ● Fourrage avec une bonne valeur alimentaire (2 enquêtés) <p><u>Spécifiquement pour les bois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Ombre (3 enquêtés) ● Compléments : châtaignes, glands (2 enquêtés) ● Présence d'herbe en période de sécheresse (3 enquêtés)
INCONVÉNIENTS	<ul style="list-style-type: none"> ● Déplacements fréquents des animaux (2 enquêtés) ● Terrain accidenté (risque de blessures, racines, trous) (2 enquêtés) ● Il faut gardiennier ou clôturer (4 enquêtés) <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles difficiles à clôturer : présence de ronces (1 enquêté) - Temps de clôture très conséquent (1 enquêté) ● Absence d'eau (2 enquêtés) <p><u>Spécifiquement pour les bois :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le troupeau est plus difficile à garder : <ul style="list-style-type: none"> - « S'il ne fait pas beau les brebis ont envie de sortir du bois, prendre la lumière et sont plus difficiles à garder », Ebst1_24 - « On ne peut pas y aller quand les brebis agnèlent ou ont des petits trop jeunes car les petits se fatiguent et le soir elles ne veulent plus sortir de la forêt car l'agneau dort », Ebst1_24 ● Forêt en production : il faut protéger les jeunes arbres (1 enquêté) ● Il faut éviter les coins à champignons signalés par les gens (1 enquêté)

IV- Des surfaces surtout utilisées l'été mais qui peuvent servir toute l'année

Tableau 7 : calendrier de pâturage des surfaces en déprise par les enquêtés
(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Enquêté	Janv.	Fev.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Ebst2_33			Sauf si inondées	Brebis en lactation et les agneaux en croissance								
ESP4_33	Friches						Estives			Landes		
Ebst1_24	Pré de fauche			Friches			Pré de fauche		Friches		Pré de fauche	
ESP2_33	Surfaces boisées			Landes						Surfaces boisées		
ESP1_24	Surfaces boisées			Sur AFP						Surfaces boisées		
ESP5_24	Surfaces boisées			Surfaces boisées						Surfaces boisées		

Prairies
 Surfaces boisées
 Estives
 Friches
 Landes

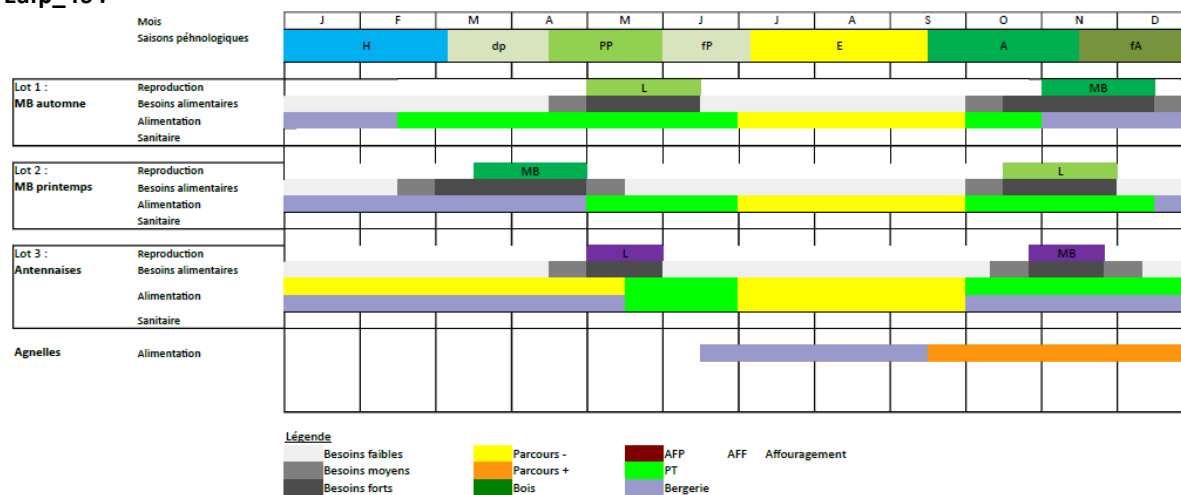
Les surfaces en déprise peuvent être utilisées toute l'année. Cependant, elles doivent être complémentaires à des surfaces de prairies qui répondent aux besoins physiologiques des animaux. 2 organisations sont alors possibles :

- Séparer les lots en fonction de leurs besoins et préférer les brebis en lactation et les agneaux en croissance sur les surfaces les plus riches (Ebst2_33)
- Mélanger le pâturage des sous-bois et de prairies ou friches tous les jours (Ebst1_24, ESP4_33)

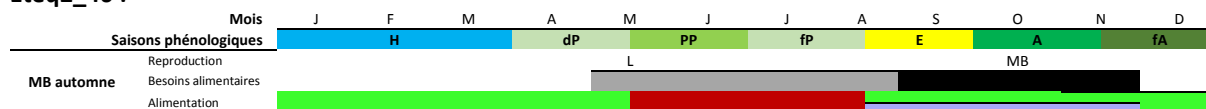
Ces surfaces peuvent aussi représenter une alimentation d'appoint l'été, surtout les parcours boisés car, en période de sécheresse, on y trouve du fourrage : décalage de la production d'herbe par rapport aux prairies du fait de l'effet « parasol ».

La technique de conduite du troupeau sur ces espaces doit donc être optimisée pour en tirer profit au maximum (économiquement et techniquement). Voici l'exemple de l'organisation de 2 éleveurs enquêtés dans le Lot :

Eafp_46 :



Eteq2_46 :



Figures 1 et 2 : Calendrier de pâturage d'Eafp 46 et d'Eteq 46
 (Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

V- Les points à prendre en compte pour gérer le troupeau au pâturage

1) Gérer l'abreuvement du troupeau

Sur des pelouses très sèches, les brebis vont boire jusqu'à 4L chacune par jour (CERPAM 2012), l'approvisionnement en eau est donc une question importante. Les parcelles sont souvent pourvues de sources naturelles (Ebst1_24, ESP3_46, ESP4_33, ESP2_33). Dans le cas contraire, l'eau est apportée via des tonnes à eau (Ebst1_24, Ebst2_33, ESP1_24, ESP5_24, Eafp_46 et Eteq1_46) ou dans une cuve (ESP2_33). Pour les remplir, les éleveurs se fournissent parfois sur le réseau des propriétaires si ces derniers n'y voient pas d'inconvénient (Ebst1_24, ESP1_24 et Eteq1_46). Certains ont aussi investi dans des pompes (Ebst2_33, ESP2_33) afin de puiser dans les sources naturelles voisines ou dans des forages réalisés sur place (ESP2_33). Le point d'abreuvement doit être positionné près de l'endroit où les brebis aiment dormir (ESP1_24, ESP5_24).

« Il faut faire attention à ce que le point d'abreuvement soit positionné près de l'endroit où les brebis vont passer la nuit : si c'est trop loin, elles n'y vont pas », ESP1_24

« J'ai investi dans une pompe 12 volts avec 1 batterie. J'ai aussi des réserves d'1m³ fixées sur une butte de terre sur les parcelles », ESP2_33

2) La présence d'arbres sur les parcelles permet aux brebis d'avoir des abris naturels

Les arbres constituent des abris naturels présents sur la majorité des surfaces. Lorsqu'il n'y en a pas, les enquêtés doivent donc trouver des solutions :

- « *L'absence d'abris et d'ombre l'été dans les parcs nécessiterait d'investir dans un système type "OviFresh" »*, Ebst2_33
- « *J'ai réalisé des abris dans les parcelles dépourvues d'arbres »*, ESP2_33

3) Clôturer ou gardiennier ? Quelles sont alors les clôtures utilisées ?

Les brebis peuvent être parquées (ESP1_24, ESP5_24, Ebst2_33, Eafp_46, ESP2_33) ou gardiennées (Ebst1_24, Eteq1_46, ESP3_46 et ESP4_33). Elles sont dans la majorité des cas parquées le soir sur place. Clôturer les espaces permet de protéger le troupeau, le contenir mais aussi homogénéiser l'entretien du couvert herbacé sur une surface donnée. Pour cette dernière considération, il ne faut pas parquer en associant des milieux trop contrastés pour éviter une valorisation hétérogène. Pour plus de flexibilité, les clôtures mobiles sont préférées (ESP1_24, ESP2_33, ESP3_46 et Eteq1_46) mais les clôtures fixes peuvent permettre de diminuer la charge de travail sur des parcelles spécifiques qui s'y prêtent et avec l'accord du propriétaire (ESP5_24, Ebst2_33 et Eafp_46).

4) Certains travaux d'aménagement peuvent être réalisés sur les parcelles, soit par l'éleveur, soit par le propriétaire

Au-delà de la question de la mise en place de clôture fixe ; des travaux de girobroyage et de layonnage sont réalisés sur certaines zones afin de permettre l'entrée des brebis dans les broussailles et la pose des clôtures. Sur les AFPL du Lot (Eafp_46, Eteq1_46), ces travaux peuvent être réalisés par le propriétaire pour faciliter la venue du berger (Ebst1_24) ou par le berger lui-même (ESP1_24 et ESP5_24), avec des financements du département.

Les refus peuvent être broyés après pâturage pour favoriser le développement d'un couvert herbacé plus appétant (ESP5_24, Ebst2_33 et ESP4_33).

Dans les surfaces boisées en production, les jeunes plants doivent être protégés avant le passage des brebis (Ebst2_33). Le propriétaire retire d'ailleurs souvent les parcelles de pin pendant les 15 premières années après semis pour éviter tous dégâts (Ebst2_33).

5) Le déplacement des animaux vers les surfaces pastorales est rapidement chronophage avec la distance, mais c'est aussi l'occasion de communiquer en organisant des transhumances

Selon l'organisation du pâturage dans l'année, les animaux sont déplacés sur les surfaces autour de l'exploitation ou plus loin sur les AFPL par exemple de façon saisonnière.

Déplacement sur les surfaces pastorales à proximité de l'exploitation

(Ebst1_24, Ebst2_33, ESP1_24, ESP2_33, ESP4_33, ESP5_24, Eafp_46)

Il s'agit de trajets relativement courts mais fréquents car pour rester proche de l'exploitation, les surfaces pâturées sont nombreuses et morcelées. Pour limiter le temps passé dans les déplacements qui se font alors à pied, les éleveurs privilégient des parcelles dans un rayon de moins de 5 km.

Tableau 8 : Distance maximale des parcelles pâturées par les enquêtés par rapport à l'exploitation

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

Éleveur enquêté	Ebst1_24	ESP1_24	ESP5_24	Ebst2_33	Eafp_46	ESP4_33	ESP2_33
Distance maximale entre les parcelles et l'exploitation	5 km	4 km	1 km	20 km	4 km	2 km	1 km

Seul Ebst2_33 qui déplace ses animaux en bétailière s'éloigne davantage de son exploitation pour trouver des prairies mises à disposition par une commune (il a des bois près de chez lui). Il dit cependant avoir arrêté de pâturer les surfaces situées à 40 km car le suivi des animaux était trop compliqué.

« J'ai arrêté les premières parcelles sur Bazas, Saint Morillon et l'Isle Saint Georges suite à des conflits avec les propriétaires liés à l'éloignement (de 10 à 40 km environ) qui rendait la surveillance des animaux difficile, ils s'échappaient trop souvent »



Ebst2_33
Berger sans terre en Gironde

Pâturage collectif des estives et AFPL (Eteq1 46, Eteq2 46 et ESP3 46)

Il s'agit d'un aller/retour par an mais la distance est souvent importante. Le transport se fait donc en bétailière et en commun pour le pâturage de troupeaux collectifs. Cependant, afin de promouvoir ce système d'élevage et de créer de l'animation sur le territoire, de plus en plus de transhumances sont organisées.

Tableau 9 : Organisation du déplacement des brebis pour les enquêtés faisant de longs trajets saisonniers

(Source : enquêtes Brebis Link 2019)

Éleveur enquêté	Eteq2_46		ESP3_46
	AFPL Luzech	AFPL Mont Saint Cyr	Il transhume dans les hautes Pyrénées l'été
Distance à parcourir	80 km	70 km	150 km
Départ pour les estives, sur l'AFP	Transhumance en 5 étapes organisées par TEQ (ouverte au public)	Il y a regroupement à mi-parcours chez un éleveur puis la suite se fait à pied en étapes	La montée en estive se fait à pied étalée sur 18 jours en 18 étapes
Retour	Retour en partie à pied puis bétailière	Retour en bétailière	Le retour est effectué en bétailière.

VI – Témoignages sur l'état sanitaire des troupeaux

1) Quelques témoignages sur l'état sanitaire de troupeaux

De nombreux éleveurs enquêtés notent une amélioration de l'état sanitaire du troupeau (Ebst1_24, Ebst2_33, ESP1_24 et ESP2_33). Cela passe par exemple par une meilleure digestion (Ebst1_24), moins de déséquilibres alimentaires que sur des prairies (Ebst1_24) mais nécessite de bien gérer le parasitisme (Ebst2_33, ESP1_24 et ESP2_33) particulièrement lorsque les agneaux sont à l'herbe (Ebst2_33 et ESP1_24). Il faut donc surveiller continuellement leur état sanitaire (Eafp_46). Néanmoins, la taille des parcelles et leur grand nombre induisent une amélioration du parasitisme bien que les bois soient zones à tiques ce qui augmente les risques de piroplasmose (ESP2_33).

Les boiteries restent le problème sanitaire principal (Ebst1_24, ESP3_46, ESP2_33 et Eteq1_46).

« Je ne comprends pas qu'on ne se soit pas plus penché sur la question du piétin », Eteq1_46

« Un pâturage intense de ces milieux aurait des conséquences négatives sur l'état du troupeau. », ESP1_24

Si l'état corporel du troupeau se maintient (ESP3_46, ESP4_33, ESP5_24, Eafp_46 et Eteq1_46), cela repose beaucoup sur le fait d'alterner le pâturage de ces milieux avec le pâturage de prairies.

Pour les éleveurs qui mélangent leurs brebis avec d'autres troupeaux au moment d'un pâturage collectif, il est indispensable d'avoir une prophylaxie à jour (Eteq1_46, ESP3_46 et ESP4_33) et de réaliser quelques vaccins supplémentaires. Dans notre échantillon, un épisode de gale est ressorti imposant aux éleveurs de vacciner avant le départ (Eteq1_46, ESP3_46 et ESP4_33: 3 €/brebis).

« J'ai ramené la gale chez moi, c'est un sérieux problème qui m'oblige à vacciner avant le départ [...] Je passe une journée pour traiter mes brebis en prévention de la gale et pour faire le parage des pieds », ESP3_46

Les cas de prédation restent assez rares (Ebst2_33 et ESP2_33 en mentionnent) mais peuvent causer de gros dégâts sur les agneaux même en présence de chiens de protection (Ebst2_33). La divagation des brebis reste le problème cité le plus fréquemment (mentionné par l'ensemble des enquêtés qui clôturent avec des clôtures mobiles). Enfin, les ronces peuvent constituer des zones pièges pour les brebis puisque la laine s'y accroche et les brebis peuvent rester coincées (ESP2_33).

Au global, les animaux au pâturage sur ces surfaces sont plus calmes selon 4 des éleveurs enquêtés.

2) Les glands : toxiques ou pas toxiques ? Il faut réguler les brebis lors du pâturage de chênaies

Aucun enquêté ne dit avoir eu de cas d'intoxication dans son élevage. Le risque repose surtout sur l'ingestion de glands en trop grande quantité au pâturage. Pour les brebis, les glands sont des friandises. Si ces derniers peuvent venir compléter leur aliment habituel, les glands immatures sont très toxiques. Ils ont conservé leur cupule, partie la plus concentrée en tanins, qui libère du pyrogallol, une substance toxique pour les reins. « Chez les ovins, la mort est subite avec météorisation » (Pierre Autef, vétérinaire praticien). Il n'existe pas de traitement.

Ainsi, il faut surtout prévenir l'intoxication : les animaux ne doivent pas avoir une grande quantité de glands à disposition sans en avoir consommé les jours précédents. On peut choisir par exemple de faire pâturer les parcelles avec des chênes par les lots de taille importante (Laurence Sagot, Institut de l'Élevage/ CIIRPO). Le projet Agrosyl a récemment lancé des expérimentations sur le pâturage des glands comme complément alimentaire, ce travail devrait permettre d'avoir des réponses supplémentaires à la fin du projet en 2020.

« Il ne faut pas qu'elles se trouvent du jour au lendemain dans une glandaie en pleine production, mais si elles y vont un peu tous les jours au fur et à mesure que les arbres produisent, il n'y a pas de soucis », ESP1_24

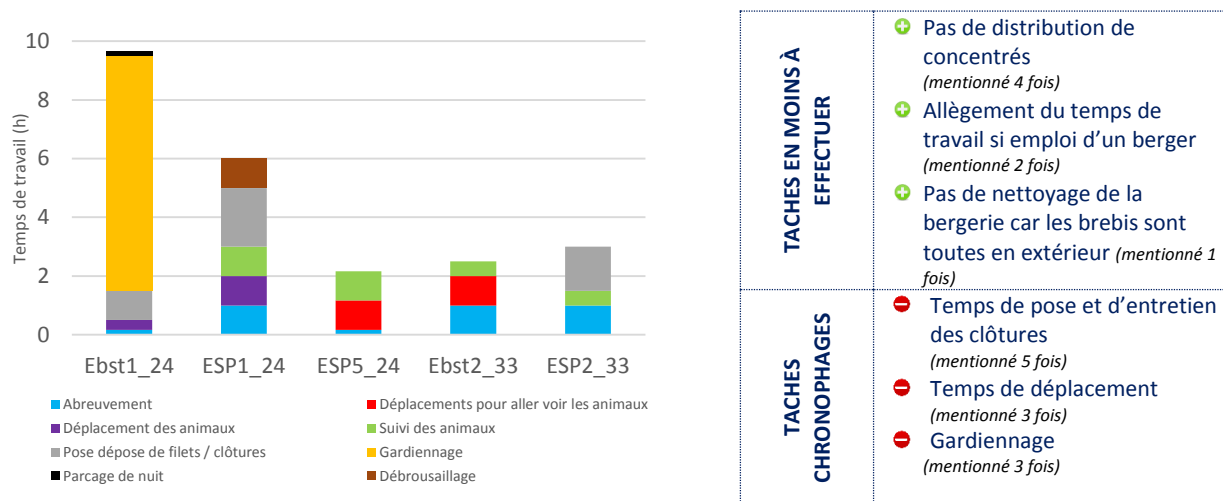
« Il n'y a pas de cas d'intoxication. Et il n'y en aura pas, car les brebis qui sont habituées à manger des glands dès le début de la saison apprennent à se réguler. Évidemment, il ne faut pas passer sans transition d'une prairie à une glandaie en pleine production », ESP5_24

VII- Une charge de travail plus importante avec du gardiennage, la pose de clôture mobile et quand les parcelles sont éloignées de l'exploitation

La quantité de travail à la charge de l'éleveur ou du propriétaire est très dépendante du mode de conduite du troupeau sur les surfaces pastorales. Certaines tâches sont plus chronophages que

d'autres. Voici le déroulé d'une journée type donné par certains enquêtés ainsi que les modifications engendrées dans leur emploi du temps avec cette pratique.

Tableau 10 : Tâches quotidiennes des éleveurs enquêtés (Source: enquêtes Brebis_Link 2019)



TACHES EN MOINS À EFFECTUER
<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Pas de distribution de concentrés (mentionné 4 fois) ⊕ Allègement du temps de travail si emploi d'un berger (mentionné 2 fois) ⊕ Pas de nettoyage de la bergerie car les brebis sont toutes en extérieur (mentionné 1 fois)
TACHES CHRONOPHAGES
<ul style="list-style-type: none"> ⊖ Temps de pose et d'entretien des clôtures (mentionné 5 fois) ⊖ Temps de déplacement (mentionné 3 fois) ⊖ Gardiennage (mentionné 3 fois)

- **Le gardiennage : la charge de travail la plus importante**

Le gardiennage demande un temps de travail de l'ordre de 8 h par jour. Il est donc peu à peu délaissé par les éleveurs qui préfèrent parquer leurs brebis en déplaçant les clôtures. Seul Ebst1_24, ESP3_46 et ESP4_33 continuent de garder alors que d'autres ont arrêté : historiquement ESP5_24 travaillait avec son père et ils faisaient du gardiennage dans les bois. Maintenant il clôture progressivement pour simplifier le travail car son père n'est plus assez en forme pour continuer.

Levier d'action : « c'est beaucoup de travail. Ici le top ce serait le pâturage avec un berger », ESP1_24

Dans certains cas, il faudrait avoir la possibilité sur les exploitations d'embaucher un berger pour s'occuper de la partie du troupeau qui pâture les surfaces pastorales. Mais, pour un exploitant seul ce n'est pas rentable économiquement. Le regroupement de troupeaux pour un pâturage commun sous la surveillance d'un berger employé reste une solution qui s'applique uniquement au pâturage de grandes surfaces pastorales. Le pâturage chez plusieurs propriétaires et donc de nombreuses surfaces de petite taille n'est pas adapté à cette organisation.

Dans le cas de TEQ, une association d'éleveurs emploie un berger et des aides bergers qui assurent la surveillance et le déplacement des troupeaux. Les éleveurs n'ont qu'à s'occuper de l'acheminement de leurs troupeaux (Eteq1_46). Cette organisation a permis à certains éleveurs d'avoir accès à ces surfaces sans augmenter leur charge de travail, voire même en l'allégeant : « Sans l'associatif, on aurait jamais pu accéder à ces surfaces », Eteq2_46.

- **La pose de clôtures fixes libère beaucoup de temps aux éleveurs**

La pose de clôture fixe n'est pas adaptée à toutes les parcelles. Des parcelles trop hétérogènes ne peuvent pas être clôturées en fixe car l'entretien ne sera pas optimisé. Certains propriétaires s'opposent aussi à la présence de clôtures sur leurs parcelles. Dans ce cas la pose de clôtures mobiles est quotidienne et prend environ 1 heure (Ebst1_24, ESP1_24 et ESP2_33). Les clôtures fixes demandent, elles aussi, un peu de temps pour assurer leur entretien.

- **L'apport d'eau**

Lorsqu'il n'y a pas d'eau sur place, il ne faut pas sous-estimer le temps de remplissage des cuves en plus du temps de transport vers les parcelles parfois difficiles d'accès. L'eau n'est pas acheminée tous les jours mais cette tâche prend au minimum 1 heure.

- **La proximité des parcelles permet de réduire les temps de déplacement**

Les éleveurs dont l'exploitation est éloignée des parcelles perdent beaucoup de temps en allant voir leurs brebis tous les jours. Ebst2_33 par exemple effectue 20 km en 30 minutes tous les jours pour aller voir ses animaux, de même au retour

VIII- Le pastoralisme, un système d'élevage qui a la cote en termes d'image

Le pastoralisme est un système d'élevage aux impacts positifs sur l'environnement, aucun enquêté n'a mentionné d'aspects négatifs :

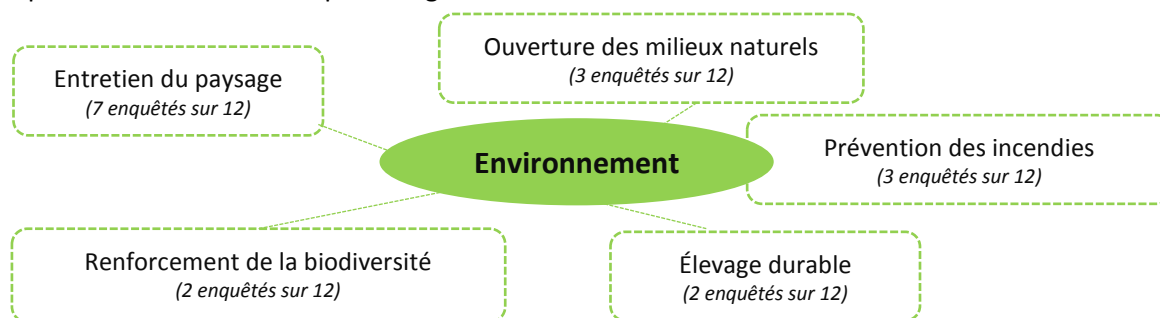
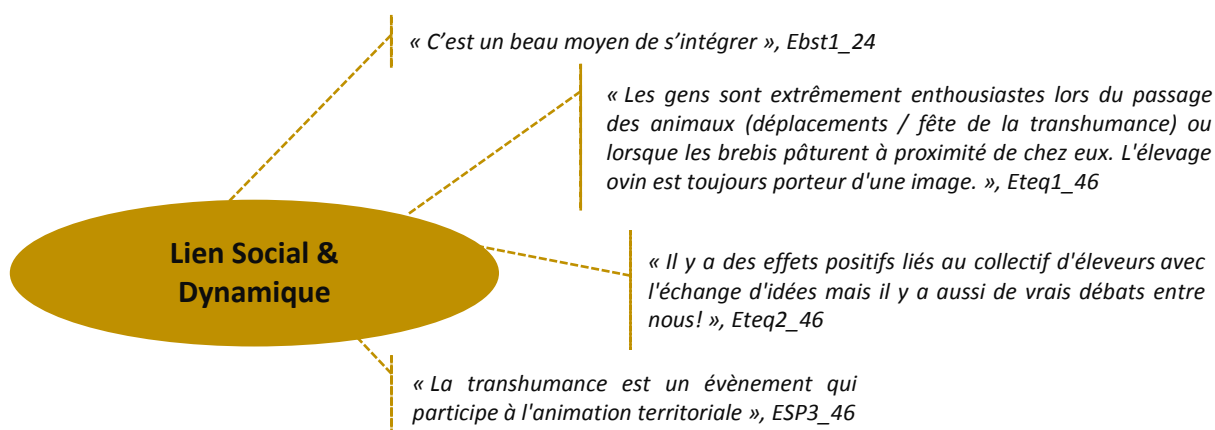


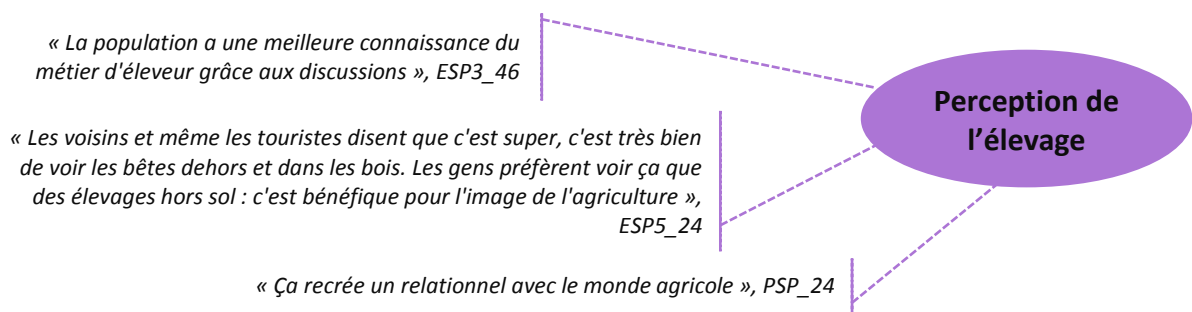
Figure 3 : Atouts environnementaux mentionnés par les propriétaires et éleveurs

(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Pour atteindre ces résultats, les éleveurs doivent parfois respecter certaines contraintes notamment des dates de pâturage et de hauteur d'herbe en entrée et sortie (Ebst2_33, Eteq2_46, ESP3_46 et ESP2_33). Ces contraintes concernent des zones de pâturage à espèces végétales protégées (ESP2_33).

Le pâturage des surfaces pastorales permet aussi de redorer l'image de l'agriculture dans le contexte actuel, de créer du lien entre les acteurs et de dynamiser un territoire rural.





Figures 4 et 5 : Témoignages des enquêtés sur l'image véhiculée par leurs pratiques
(Source : enquêtes Brebis_Link 2019)

Si la majorité de la population a un avis favorable sur le pâturage des surfaces pastorales, certains le voient d'un mauvais œil. C'est le cas des chasseurs avec qui les relations sont parfois tendues sur le territoire (Ebst1_24, Ebst2_33 et Eteq2_46, Pafp_46) et de certains promeneurs (Ebst2_33, ESP5_24). Mais les éleveurs disent bien ne pas être chez eux : il faut composer avec les tiers (Ebst2_33) et être en bons termes avec tout le monde (Ebst1_24). Des discussions avec les personnes concernées pour éviter de perturber leurs habitudes sont nécessaires (Ebst2_33). Ebst1_24 a par exemple passé son permis de chasse pour conserver sa crédibilité et mieux comprendre les intérêts des chasseurs.

Enfin, les avantages sociaux ne touchent pas tous les éleveurs puisque ces surfaces sont parfois très isolées (ESP2_33). Le travail de berger sur les surfaces pastorales peut alors couper encore plus l'éleveur du tissu social.

IX- Accompagner le développement de ces pratiques

Il existe de nombreuses surfaces pastorales qui pourraient aujourd'hui encore être mises au pâturage. C'est aussi une pratique dans l'air du temps. Cependant, ce système est très contraignant pour les éleveurs (travail de clôture, gardiennage, déplacements...). Or, les demandes des propriétaires sont très nombreuses et le développement de cette pratique reposera donc sur la volonté des éleveurs à se lancer dans cette pratique (ESP5_24 et ESP2_33); et/ou sur la capacité qu'auront les propriétaires à offrir des moyens pour diminuer les contraintes de travail de l'éleveur.

Le pastoralisme est un système beaucoup plus documenté que le pâturage des autres surfaces additionnelles. La mise à disposition de références techniques n'est donc pas une priorité pour les enquêtés qui se tournent déjà vers les chambres d'agriculture ou SCOPELA par exemple. Ils ne sont tout de même pas opposés à quelques échanges d'expériences (ESP1_24, ESP2_33, ESP3_46, ESP4_33, ESP5_24).

Le principal frein repose sur l'attitude des propriétaires : ils souhaitent entretenir leurs surfaces mais sont loin des réalités de l'élevage. ESP2_33 demande donc plus de la communication pour appuyer les éleveurs face aux propriétaires « qui ont peu de terrain qui voudraient quelques brebis tondeuses sans être responsables du troupeau » ou encore « ceux qui ont beaucoup de terrain mais qui méconnaissent les besoins des animaux : eau, déplacements et qui n'aident pas à la pose des clôtures ou qui refusent de payer les prestations ». Pour cela, Ebst2_33 a reçu l'appui de la chambre d'agriculture de Gironde pour informer les propriétaires. Il faut « que les propriétaires acceptent quelques contraintes telles que les clôtures fixes » s'ils souhaitent intéresser les éleveurs (ESP5_24).

Enfin, « le nerf de la guerre, c'est l'animation. » (Eteq1_46). Il faut « travailler sur une évolution de ces modes de pastoralisme qui permettrait, moyennant une révision des mentalités et une mobilisation d'outils adéquats, des installations avec des créations de troupeaux ». Cependant, ce système n'est que peu présenté dans les lycées agricoles (Ebst1_24). Un gros travail de promotion sur l'intérêt de ces surfaces en complément de la SFP de l'exploitation doit être fait pour motiver de

nouveaux éleveurs (Ebst1_24, ESP5_24, Eteq1_46 et ESP3_46). Cette position est d'ailleurs partagée par de nombreux partenaires du projet Brebis_Link (notamment Philippe Tyssandier de la Chambre d'Agriculture du Lot) et est largement ressortie au cours de focus groupes organisés dans le cadre de l'action 3 du projet et portant sur la mise en place d'une méthode d'utilisation partagée du territoire.

X- Le cas particulier du Conservatoire des races d'Aquitaine : une introduction sur les projets de pâturage sur des terrains communaux

Le conservatoire des races d'Aquitaine a été créé en 1991 dans l'objectif de faire face à la disparition de la diversité biologique et culturelle associée aux races d'animaux d'élevage. Leurs actions concernent donc la protection des animaux mais aussi des territoires d'élevage et de la biodiversité. Le mouton Landais fait partie des races en conservation suivies par l'association. Cette race était historiquement très présente entre Bordeaux et les Pyrénées sur les grands espaces de landes ouvertes. Elle n'a pas fait l'objet de sélection génétique ce qui en fait aujourd'hui une race rustique mais de petit gabarit et donc peu productive. Ces moutons se caractérisent par leur parfaite adaptation au pastoralisme itinérant car sont de bons marcheurs. Ainsi, c'est pour conserver « une adéquation race, système, surface » que le conservatoire a choisi l'éco-pastoralisme pour le troupeau de conservation : *« Pour nous c'est un système recherché par rapport au positionnement de la race Landaise (rustique) et de son développement. Et en fait notre question est : est-ce que la brebis landaise est toujours adaptée aux landes plantées ? »*

Le conservatoire dispose donc d'un troupeau de 250 moutons landais qui pâturent 600 ha de sous-bois dans les pinèdes ainsi que des prairies en bord de lac. Ces surfaces appartiennent à 8 propriétaires dont 3 communes. Le troupeau pâture ces surfaces en un seul lot toute l'année.

Cette expérimentation met en évidence les mêmes avantages et inconvénients que ceux exprimés par les bergers et propriétaires enquêtés : *« C'est une pratique à développer, à plus réfléchir et à encadrer »*. Le pâturage des surfaces en déprise permet d'avoir un fourrage gratuit à disposition sur l'année mais comporte quelques inconvénients. Au niveau du travail, un berger s'occupe continuellement du troupeau car la surveillance de ce dernier, bien que parqué avec des clôtures mobiles, est très chronophage. Le suivi des animaux dans les sous-bois est difficile et les surfaces très éloignées des axes routiers ce qui complique l'accès au troupeau. Le pâturage de ces surfaces nécessite aussi *« une vigilance accrue sur la diversité floristique proposée et la rotation des parcelles vis-à-vis des besoins alimentaires et du parasitisme »*. Enfin, la question de l'apport d'eau est difficile à résoudre.

La spécificité de ce projet réside dans les motivations des collectivités à la mise en place de ce pâturage. Si la recherche d'une méthode d'entretien durable avec des animaux est un thème abordé, il n'est pas le seul. La présence d'animaux sur les communes doit aussi renforcer la valeur *« patrimoniale »* de cette dernière et constituer un *« volet pédagogique »* pour les enfants. Ainsi, *« la communication sur les événements liés aux déplacements des animaux qui fédèrent du monde est positive et recherchée par les mairies »*. 2 jours de fête autour de la tonte des brebis et une transhumance sont donc organisés chaque année. Le berger doit accepter ce volet communication auprès des enfants et des touristes en plus d'une astreinte forte. Ces actions sont toutefois un moyen de limiter son isolement.

La collectivité fixe aussi davantage de règles dans le contrat par rapport aux propriétaires *« privés »*. Par exemple, les collectivités imposent des restrictions sur les déplacements des animaux, certaines zones ne doivent pas être traversées dans le cadre de la politique menée par la DFCL (défense des forêts contre les incendies). Elles interdisent aussi de clôturer en fixe. Les attentes des collectivités sont donc nombreuses et la chargée de mission enquêtée considère que *« la contribution financière perçue (par le berger et le Conservatoire) ne correspond pas à la prestation de service effectuée »* : le travail du berger et du Conservatoire est sous-évalué par les collectivités.

Bibliographie :

G. Guérin et al. (2001). *Valorisation et maîtrise des surfaces pastorales par le pâturage*. Fourrages 166, 239-256

M. Meuret & C. Agreil. (2007). *Des broussailles au Menu...*, INRA. [en ligne]. Consulté le 28/07/2019.

Disponible sur : <http://prodinra.inra.fr/ft?id=%7B8F981FA9-2B88-4754-A6A3-41042A66D656%7D>

M. Meuret, S. Bellon, G. Guerin, G. Hanus. (1995). *Faire pâturer sur parcours*. Renc. Rech. Ruminants 1995, 2, 27 - 36

CERPAM (2012). « *Alpes-de-Haute-Provence : de l'eau pour les bêtes et les hommes* ». Site du CERPAM région Alpe [Article en ligne]. Consulté le 19/06/2019. Disponible sur : <https://cerpamregion.blogspot.com/2012/11/alpes-de-haute-provence-de-leau-pour.html>

Rédaction des dossiers thématiques :

Elisa Landais (étudiante AgroParisTech) et Carole Jousseins (IDELE).
Ces dossiers thématiques ont été réalisés dans le cadre d'un mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome (mars à septembre 2019).

Enquêtes réalisées par :

Bernadette Boisvert (24), Camille Ducourtieux (24),
Jean-Pierre Dugart (33), Philippe Tissandier (46),
Jean Beudou (64) et Mariette Tornier (87).

Autres dossiers thématiques sur le même thème :

- Le pâturage dans les vignes
- Le pâturage dans les vergers
- Le pâturage dans les exploitations de grandes cultures
- La mise en hivernage des brebis



CONTACTS

Organisme chef de file :

Chambre d'agriculture Dordogne
Pôle Interconsulaire - Créa@vallée Nord
COULOUNIEIX-CHAMIERES
CS 10250 - 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Responsable du projet :

Camille Ducourtieux
Département élevage
Tél. 05 53 45 47 56 / 06 74 08 84 34
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr

Partenaires techniques



Soutiens



Partenaire financier

